



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 15 MARS 2019

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

M. DELBÉ Jean

Mme BARON Myriam

M. MEKONTSO DESSAP Armand (départ à 10 h 15)

Mme LANGLOIS Valérie

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

M. THAUVRON Arnaud

M. THÉVENET Laurent

M. PELLET Éri

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

M. VALLÉE Benoît

Mme FAURE DUNABEITIA Joëlle (départ à 12 h 30)

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. GUYARD Mihai

M. LOWENSTEIN Fantin

Mme NGUYEN Caroline

Mme MOULOUDI Sonia

M. OUAMOUNO Faya (départ à 12 h 50)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. BERTHENAND Emmanuel, INSERM

Mme. LE LAGADEC Jeannick, CD Val-de-Marne (départ à 11 heures)

M. ZOUGBÉDÉ Jean – Organisation représentative des salariés

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. MEKONTSO DESSAP Armand a donné pouvoir à M. DELBÉ Jean (10 h 15)

Mme BARON Myriam a donné pouvoir à M. DELBÉ Jean (13 h 05)

M. GRIMBERT Philippe a donné pouvoir à Mme LANGLOIS Valérie

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme RUBENS Lolita a donné pouvoir à M. THÉVENET Laurent

Mme CASCONI Ilaria a donné pouvoir à M. THAUVRON Arnaud

M. THAUVRON Arnaud a donné pouvoir à M. PELLET Éric (l'après-midi)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme FAURE DUNABEITIA Joëlle a donné pouvoir à M. VALLÉE Benoît (l'après-midi)

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. QUESTIAUX Geoffroy a donné pouvoir à M. LOWENSTEIN Fantin
Mme ARMINOT Manon a donné pouvoir à M. LOWENSTEIN Fantin

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. LE GALL Erwan a donné pouvoir à M. MEKONTSO DESSAP Armand, puis
Mme de SUREMAIN Marie-Albane
Mme. LE LAGADEC Jeannick a donné pouvoir à M. ZOUGBÉDÉ Jean
Mme MATTEI Sarah a donné pouvoir à Mme NGUYEN Caroline
M. DOUSSET Didier a donné pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc
Mme SERT Geneviève a donné pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc
Mme HACHMI Frédérique a donné pouvoir à Mme de SUREMAIN Marie-Albane

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme AKKARI Suzanne, représentant le Recteur de l'Académie de Créteil
Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services
M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
Mme GUISNEL Marie-Lorraine, Directrice par intérim du SSU
M. DURASTANTI Jean-Félix, Directeur de l'Esipe
Mme PASQUIER Claude, Direction des services financiers
M. POLONOWSKI Emmanuel, Directeur de l'UFR Sciences économiques et gestion
M. VINCENT Lhéo, Vice-président Étudiant
Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'IPAG
M. VERSCHEURE Philippe, Agent comptable
M. NAMANE Lamine, Assesseur Moyens
M. DESRAYAUD Alain, Directeur de l'UFR de Droit
Mme LACHGUER Dina, chargée des affaires juridiques et générales
Mme HALDEMANN Cyrielle, représentante du cabinet Deloitte
M. LEVRAT Adrien, Directeur des affaires juridiques et générales
M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
M. LEONEL Eric, Professeur des Universités
M. BRUN Alexandre, Responsable du contrôle de gestion

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1 Point d'information du Président	5
3. FORMATION ET RECHERCHE.....	12
3.1 Approbation des projets d'École de recherche	12
1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT (SUITE).....	49
1.2 Approbation des procès-verbaux des 05/10/2018 et 18/01/2019	49
2. VIE INSTITUTIONNELLE	50
2.2 Avis sur la nomination du directeur ou de la directrice du SCUIO-BAIP et information sur la nomination d'une chargée de mission sur l'orientation	50
2.1 Approbation de la donation de Madame Anne Wiazemsky à la Chancellerie des Universités de Paris au profit de la bibliothèque littéraire Jacques Doucet.....	54
4. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES	56
4.1 Approbation de l'exécution budgétaire et du compte financier pour l'année 2018.....	56
4.2 Information sur le rapport annuel de performance de l'établissement pour 2018 et le plan d'action du projet annuel de performance de l'établissement pour l'année 2019	83
4.3 Approbation de la tarification de la formation continue	92
4.4 Approbation de la tarification de la Validation des Acquis de l'Expérience	95
4.5 Approbation du montant des droits spécifiques de la préparation de l'examen d'entrée au Centre Régional de Formation des Avocats à compter de la rentrée 2019	99
4.6 Approbation de l'attribution d'une aide individuelle d'urgence au titre de la CVEC	101
5. RESSOURCES HUMAINES.....	105
5.1 Approbation de l'ajustement du dispositif de transfert de postes de la faculté des sciences économiques et de gestion vers l'Ecole supérieur d'ingénieurs de Paris-Est	105
6. CONTRATS ET CONVENTIONS	107
6.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université	107
QUESTIONS DIVERSES.....	108

La séance est ouverte à 9 heures 12 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

M. LE PRÉSIDENT.– Bonjour à tous.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT.– Nous allons commencer ce Conseil d'administration par quelques points d'information. Cette séance sera consacrée à l'organisation du séminaire du 5 avril au cours duquel nous travaillerons sur des documents écrits qui dresseront le profil du projet d'établissement pour ce mandat. Nous souhaitons que ce projet d'établissement soit très collectif, avec une plate-forme participative, qui a d'ailleurs sollicité beaucoup de réponses, et une accroche importante de notre collectivité pour établir un écrit. Vous allez recevoir un document sur ce séminaire, qui sera plus élargi. Nous avons entendu les remarques suite à notre dernière réunion qui se tenait dans un amphithéâtre au nombre de places limité et nous sommes d'accord. Le but est que nous puissions discuter et que les ateliers soient riches. Le modèle économique sera l'un des éléments de ce séminaire, qui se tiendra à Vitry le 5 avril.

Lhéo vous dira un mot de la Journée du handicap, axée sur le handisport. C'est une journée emblématique qui fait partie des attendus pour nous dans le cadre du schéma handicap et de notre projet plus général autour du handicap.

À noter aussi que les montants des formations sont désormais disponibles sur France compétences. C'est un très gros document, mais d'après ce que nous avons pu en lire en diagonale, ces montants ne sont pas scandaleux, en tout cas en ce qui

concerne l'enseignement supérieur. C'est plutôt une bonne surprise, en tout cas après première lecture.

La question de l'exonération des frais différenciés a pris un peu de retard en raison des vacances, mais a été clairement exprimée en Conseil d'Administration concernant l'ensemble des étudiants internationaux hors Europe.

Nous avons également fait le tour des présidents d'université. Le président d'Évry s'engage dans une réflexion particulière puisqu'il se positionne comme portail d'entrée de l'université de Saclay. Un étudiant à Évry ayant un bon niveau a des chances d'être pris en Master à Saclay.

Nous avons réfléchi à notre territoire, qui relève de Grand Paris Sud. Un certain nombre de choses se passe autour du Genopole, en particulier tout ce qui se crée en ce moment à Sénart. Il nous paraît important de maintenir un lien avec l'université d'Évry et nous allons organiser une réunion de travail un peu plus formelle à ce sujet. Concernant le campus aéronautique de Safran, il faudra également se réunir avec le président d'Évry, qui est par ailleurs une personne très agréable, pour en parler.

M. VINCENT.– Bonjour à tous.

Je travaille depuis le début de l'année sur la Journée du handicap, qui s'intitulera « Venez en discuter », en collaboration avec APF France handicap, anciennement Association des paralysés de France. C'est une association spécialisée dans l'accompagnement du handicap, qu'il soit moteur, visuel, auditif, cognitif... cette journée se déroulera le mercredi 10 avril de 10 h à 16 h sur deux sites : le Campus Centre et Sénart, avec des ateliers thématiques et des sports adaptés pour le handicap moteur, visuel, auditif, cognitif... (sarbacane, handibasket, tennis de table...). Des athlètes handisport de haut niveau passeront sur les stands au cours de la journée.

Sur le Campus Centre, deux ateliers supplémentaires seront proposés :

- une conférence de deux heures d'un ou deux athlètes de handisport sur le thème des jeux paralympiques : sont-ils inclusifs ou ségrégatifs ? (la deuxième heure sera consacrée aux questions non restreintes au thème de la conférence)
- des tables rondes sur l'accueil, l'accessibilité et la compréhension de l'université inclusive, elles aussi animées par des athlètes de handisport

M. LÉONEL.– Une dépêche de l'AEF nous a informés que le 13 mars, le Conseil d'administration de France compétences s'est réuni pour voter ses délibérations relatives aux recommandations. Les branches doivent faire remonter les coûts de contrats d'apprentissage. Sur les valeurs remontées par les branches, environ 70 % sont convergentes avec ce que préconise France compétences et environ 30 % font l'objet de recommandations. Le décalage est visible entre ce que proposent les branches et les formations. En faisant une recherche dans le fichier PDF de Paris XII, on peut voir que nos formations peuvent relever de multiples branches. Par exemple, sur l'intervention sociale, j'ai constaté que cela relevait également de la Métallurgie, qui a fait une préconisation.

France compétences va examiner tout cela et dictera des propositions en l'absence d'accord.

M. THAUVRON.– Aujourd'hui, nous sommes en pleine campagne de recrutement d'apprentis et nous sommes incapables de donner un tarif à nos partenaires. Disposons-nous d'une date à partir de laquelle la situation sera moins figée et plus stabilisée ?

M. LÉONEL.– Tout dépend du CFA avec lequel nous travaillons par rapport aux formations. Pour ce qui est du CFA SUP 2000, j'ai alerté Mauricette Jarry-Poutignac, directrice adjointe, afin que nous puissions disposer le plus rapidement possible des éléments pour donner un chiffrage. Je suis conscient que nous sommes en pleine

campagne pour nos apprentis et pour les collègues, avec des recherches de contrat et donc des propositions à cet effet. Je préconise que nous partions sur les mêmes propositions que l'année dernière. Il n'y a pas de raison que nous nous censurions par rapport à nos propositions.

M. THAUVRON.– J'avais l'impression que cela allait être plus cher pour nous et moins cher pour les écoles. C'était juste pour savoir si une date avait été arrêtée.

M. LÉONEL.– Je n'ai pas d'éléments là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous nous proposons de vous tenir informés sur ces dates.

M. GUYARD.– Je suis étonné que l'AEI ne soit pas abordée dans les points d'information. Sans vouloir polémiquer, nous sommes dans une situation complexe. La pétition a été signée principalement par des troisièmes années d'AEI, qui passent des concours ou s'inscrivent ailleurs. Sans leurs résultats, il n'y a pas d'inscription possible. Le papier dérogatoire expliquant que les notes de la composante vont arriver, par exemple pour s'inscrire à un IEP, ne suffit pas. Le dernier IEP ferme dans trois ou quatre jours. Notre interrogation, qui, je pense, est partagée par l'UNEF, porte sur l'avenir des étudiants qui s'étaient inscrits, qui valident leur M3 et qui se retrouvent face à un mur.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce n'est pas un point d'information, mais une question diverse. J'attendais qu'Yves soit présent pour la traiter. Nous n'avons pas été informés, pas plus que les étudiants.

M. PALAU.– Bonjour à tous et à toutes.

Je vais m'exprimer au nom de la faculté d'AEI. Nous sommes bien conscients de toutes ces difficultés et des préjudices que rencontrent certains étudiants.

Tout est mis en œuvre en ce moment.

- Nous avons mobilisé l'ensemble des personnels BIATSS de la faculté pour venir en appui à la scolarité et devrions avoir les premiers résultats la semaine prochaine.
- Le doyen recevra les organisations syndicales la semaine prochaine.
- Concrètement, sur le cas que vous soulevez, c'est-à-dire les personnes qui se présentent à des concours ou des Masters, et principalement les étudiants de L3, un certificat administratif sera adressé, à leur demande, aux instituts ou organismes qui seraient potentiellement des organismes d'accueil (IEP ou universités pour les Masters) de manière à les informer qu'il ne s'agit pas de mauvaise volonté de la part des étudiants, mais bien d'un problème technique rencontré par la composante.
- Pour finir, il a été demandé à tous les responsables de parcours et de mention de licence de fournir des lettres de recommandation particulièrement appuyées pour les candidatures dans les IEP et à l'extérieur.

M. GUYARD.– Je vous remercie pour votre action. Le problème, c'est qu'avec un ensemble de représentations étudiantes, nous avons contacté certains IEP par rapport à ces lettres qui justifiaient le retard et malheureusement, pour beaucoup d'entre eux, voire pour des Masters autres que ceux des universités, c'est une fin de non-recevoir. La date de clôture est stricte, d'autant plus qu'ils ont déjà énormément de candidatures. J'attire l'attention sur le fait que si un ou une étudiant(e) se voit refuser le parcours de son choix en raison d'une attitude rigide, que doit-on faire concrètement ?

M. PALAU.– Concrètement, une lettre sera adressée aux directeurs des IEP et aux responsables des Masters de manière à apporter la pièce complémentaire manquante et à les informer qu'il ne s'agit pas de mauvaise volonté des étudiants, mais bien d'un problème technique rencontré par la faculté. Nous procéderons ainsi à la demande de chaque étudiant.

M. LOWENSTEIN.– J'aimerais savoir comment on en arrive là. C'est le rôle de l'université d'accompagner ces étudiants. Souvent, une personne qui a terminé sa licence souhaite s'inscrire en Master, ce qui devient maintenant compliqué dans certains cas. Certains étudiants en L3 d'AEI commencent leurs partiels du quatrième semestre sans avoir leur note du troisième semestre, ce qui est assez aberrant.

M. PALAU.– Ils ne commencent pas leurs examens. Les examens du quatrième semestre auront lieu un peu plus tard.

M. LOWENSTEIN.–Quelques-uns ont déjà commencé.

M. PALAU.– En contrôle continu, alors. Les sessions d'examens auront lieu dans un peu plus d'un mois. Mais le problème reste entier, je suis entièrement d'accord. Les raisons, tristement simples, sont de trois ordres.

- Notre composante est en sous-effectifs de BIATSS, notamment au niveau de la Scolarité. L'université en est bien consciente et essaie de régler le problème.
- Le rectorat nous a demandé, à la suite des parcours spécifiques que nous avons créés à la demande du Parcoursup, c'est-à-dire les fameux IFSI, d'intégrer ces parcours dans les parcours généraux, ce qui fait que nous avons dû reconfigurer l'ensemble de nos logiciels permettant de traiter les notes. Nous pensions tout d'abord les faire à part, ce qui aurait été beaucoup plus simple pour nous, car cela nous aurait simplement obligés à compléter par ces parcours spécifiques les parcours généraux conservés tels quels les années précédentes. Or, il a fallu tout reconfigurer.
- Quelques problèmes techniques sont également apparus en lien avec ces paramétrages.

Nous nous efforçons de combler ce retard et nous devrions y parvenir d'ici la semaine prochaine.

M. LOWENSTEIN. – Vous parlez de la semaine prochaine, mais j’ai vu passer un mail du doyen indiquant que les notes seraient disponibles à partir du 25.

M. PALAU.– C’était un mail de précaution, mais entre nous, je peux vous confirmer que les premières notes seront disponibles dès la semaine prochaine.

M. GUYARD.– Au vu de l’ampleur de la pétition et de l’inquiétude que cela crée, je pense qu’il est temps d’organiser une réunion collective avec l’ensemble des étudiants concernés. C’est bien que le doyen reçoive des organisations syndicales, mais il faut aussi rassurer tous les autres. Bien sûr, il existe des solutions telles que les lettres aux IEP et les lettres de recommandation, mais cela ne calmera pas l’inquiétude générée.

M. PALAU.– Je transmettrai cette demande au doyen.

M. LOWENSTEIN.– J’ai une dernière question : pourquoi n’est-on au courant que maintenant ? Pourquoi l’université n’a-t-elle pas été avertie avant qu’il y ait ce problème ? Aujourd’hui, il a pris de l’ampleur, des articles ont été publiés et surtout des étudiants sont mécontents, une pétition a récolté près de 700 signatures. On arrive à une situation dramatique. Pourquoi l’université n’a-t-elle pas tiré la sonnette d’alarme ?

M. PALAU.– Vous avez raison. Plus à froid, une fois que tout cela sera réglé, il faudra remettre à plat les mécanismes de travail de la Scolarité pour trouver une procédure qui nous évite d’avoir ce type de problème à régler en urgence, qui est très préjudiciable pour les étudiants.

M. LOWENSTEIN.– Cela ne répond pas à ma question. Pourquoi ne s’est-on pas rendu compte avant qu’il y avait un problème ?

M. PALAU.– Les services concernés étaient persuadés de pouvoir y arriver, mais il est arrivé un moment où les difficultés se sont accumulées. D’ici quelques semaines, une fois que les services auront émis tous les relevés de notes, nous pourrons

expliquer pourquoi nous en sommes arrivés là et comment éviter que cela ne se reproduise.

Mme MOULOUDI – À quel moment les étudiants vont-ils être informés qu'ils peuvent faire cette demande ?

M. PALAU.– Un communiqué sera adressé dès la fin du Conseil d'administration pour informer de cette procédure. Dans ce communiqué figurera l'adresse à laquelle les étudiants pourront demander ces documents.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci.

3. FORMATION ET RECHERCHE

3.1 Approbation des projets d'École de recherche

M. LE PRÉSIDENT.– Nous allons passer directement au point 3 afin de libérer Simon avant de revenir à l'approbation des PV. Nous arrivons à J-5 du rendu des dossiers sur le site de l'ANR pour les écoles universitaires de recherche (EUR). Plus qu'un marathon, cela a été un sprint de quelques semaines. Comme nous vous l'avions déjà un peu expliqué, ces EUR sont un projet d'établissement, le seul PIA auquel prétend aujourd'hui notre université. Ces EUR prolongent les axes stratégiques que nous avons déjà définis, dont nous avons rediscuté lors du séminaire, sur lesquels nous travaillons aujourd'hui et qui ont déjà été revus par différents porteurs que nous avons déjà désignés.

Les porteurs ont exécuté un grand travail de construction à toute vitesse et nous avons été soumis à plusieurs pressions. Dans le cadre de l'appel d'offres, il y a la pression d'être dans des PIA : la plupart des EUR doivent exprimer pourquoi elles sont dans l'excellence. Parmi les critères d'excellence intervient le passé des

équipes et des laboratoires en particulier et notamment leurs réponses à des PIA ou leur participation à des labels.

Une discussion complexe a eu lieu avec deux acteurs : nous nous sommes retrouvés au milieu d'un télescopage entre SFRI et EUR, SFRI étant l'appel d'offres qui va relever du périmètre des I-SITE, mais dans lequel nous étions impliqués du fait que des laboratoires et des formations sont représentés (sans compter les écoles doctorales). Nous nous sommes retrouvés dans une franche hostilité de nos collègues de l'UPEM, qui ne voulaient absolument pas entendre et faire apparaître une EUR de transformation environnementale et justice sociale. Nous avons proposé cette EUR appuyée par Patrick Savidan, mais nous avons dû en modifier le périmètre sans visibilité à un moment donné du fait qu'un certain nombre de collègues de plusieurs laboratoires (dont des nôtres) s'inquiétaient de ne pas pouvoir participer à SFRI. Certaines informations contradictoires ont été données (mais pas de notre part ni du CGI), selon lesquelles les chercheurs pouvaient participer à titre individuel sur un périmètre sans nécessairement impliquer le laboratoire.

L'EUR autour de la francophonie et du plurilinguisme a été moins touchée, mais un autre acteur est intervenu : le CNRS.

La politique du CNRS aujourd'hui consiste à se questionner sur le soutien des acteurs, quels qu'ils soient ; ils intégreraient plus volontiers des secteurs de type IDEX au sein d'une politique plus générale. Nous avons reçu un certain nombre d'alertes autour du CNRS ne voulant pas impliquer des laboratoires qui eux-mêmes étaient dans l'I-SITE, voire d'autres laboratoires comme le SeDyl, hors I-SITE d'ailleurs, impliqués sur d'autres trajectoires. Nous nous sommes retrouvés dans des éléments de complexité institutionnelle, de complexité interne dans le cadre de la COMUE et de complexité, car il fallait des organismes et des PIA en soutien. D'où le besoin de resserrer ou de modifier les trajectoires de certaines EUR à toute vitesse puisque nous devons rendre une copie mardi.

Nous avons trois dossiers magnifiques sur lesquels nous nous sommes beaucoup investis les uns et les autres, qui ont été traités en CR et qui vont vous être présentés aujourd'hui. C'est un projet global de l'établissement que nous portons depuis le départ et nous ferons voter l'ensemble de ces trois projets en même temps, car c'était un une collection, un bouquet que nous vous proposons à soumettre à l'ANR mardi prochain.

Mme de SUREMAIN.– Bonjour à toutes et à tous.

Je vous demande d'excuser l'absence des porteurs d'EUR qui sont encore à la tâche pour finaliser la rédaction de ces dossiers, qui sont assez complexes à renseigner. Outre le projet scientifique, les différents partenaires doivent être présentés de façon pertinente. Vous venez d'avoir un aperçu de la complexité de ces relations partenariales et de ces enjeux politiques, dont les logiques ne recoupent pas les logiques de coopération scientifique. Il a donc fallu s'adapter et redéfinir des périmètres en fonction de ces éléments politiques. Ces dossiers complexes comprennent à la fois le projet scientifique, les partenariats et des éléments de commentaires et de justifications, qui demandent un investissement très important (Pourquoi votre EUR va-t-elle avoir une dimension internationale importante ? Pourquoi va-t-elle être excellente sur le plan scientifique ? Pourquoi va-t-elle apporter des éléments nouveaux en termes de formation ? Pourquoi votre budget est-il constitué de telle ou telle manière ?) Comme nous l'avions annoncé, nous sommes accompagnés pour ce faire par des cabinets très expérimentés dans le domaine et très efficaces, qui travaillent actuellement de façon très intense.

Nous vous avons fait parvenir la semaine dernière une synthèse de ces EUR. Le projet scientifique n'est pas modifié par rapport à ce que vous avez reçu ; seuls des ajustements ont été apportés à la présentation des partenariats, ainsi que des éléments un peu techniques qui figureront dans le dossier de candidature, mais qui

ne modifient pas le positionnement scientifique en recherche et en formation dans les documents de synthèse qui vous ont été transmis.

Simon Gilbert va présenter ces trois EUR.

M. GILBERT. – Bonjour à toutes et à tous.

Je vais vous communiquer quelques éléments pour vous rappeler le contexte, non pas le contexte institutionnel ou de pilotage des EUR, mais le contexte au niveau de l'État et de la stratégie développée par celui-ci à travers ces EUR, pour vous indiquer que l'objectif de ces EUR est d'impulser des transformations au sein des formations des universités à partir du constat qu'une compétition se développe de plus en plus entre les universités en France, en Europe et dans le monde, qu'une globalisation conduit à ce que les étudiants considèrent que le savoir est un objet mondial, un territoire mondial. L'idée de l'État est d'essayer de transformer les universités en leur faisant prendre des initiatives en ce sens. Il propose de concevoir et d'imaginer des dispositifs qui permettront de transformer nos formations afin de les rendre plus distinctives. Cet élément de distinction est très important, car il nous amène à inventer des formations qui n'existent pas pour nous différencier, pour nous distinguer. Vous l'avez tous observé dans vos disciplines, beaucoup d'UFR et de composantes ont des Masters ou des formations, qui sont parfois un peu standardisées, ce qui ne veut pas dire que ce qui est standard est mauvais ou n'est pas excellent, mais ce qui est standard pour des étudiants qui ne connaissent pas forcément les universités dans le détail, l'expertise des enseignants-chercheurs et les travaux de l'université est un frein ou du moins un élément qui peut les empêcher d'être pleinement informés de ce qu'offre l'université.

En revanche, proposer quelque chose qui n'existe pas est une manière de nous distinguer et de faire venir des étudiants du territoire francilien et national, de l'Europe et du monde.

L'enjeu s'appuie sur des forces existantes. Le dispositif englobe différentes stratégies. On peut relever la logique du défi : nous transformer à partir d'un pari, essayer de concevoir quelque chose de très novateur par rapport à ce que nous faisons. Mais c'est une stratégie assez dangereuse, car elle risque de susciter des interrogations et de laisser des doutes en suspens dans l'esprit du jury international alors que l'autre stratégie au contraire consiste à s'appuyer sur les forces existantes pour démontrer que nous avons déjà un savoir-faire, des réalisations, une notoriété, un réseau... et à partir de ces forces existantes, essayer de concevoir quelque chose qui nous transforme, qui nous conduise à offrir de la nouveauté.

Derrière ces stratégies, une réflexion sur l'enjeu très important qu'est l'articulation des connaissances et la notion de discipline est présente. Je crois que chacun d'entre vous, dans son propre champ scientifique, a déjà réfléchi à ces questions de discipline, de frontière. On est parfois à cheval entre plusieurs disciplines. On voit aussi que ce qui fait progresser la connaissance, c'est souvent l'interdisciplinarité, le fait que quelqu'un, tout à coup, décale son point de vue, décentre son regard, invente quelque chose qui n'existe pas et montre un nouvel objet. En général, il n'est pas tout à fait bien perçu, car il est difficile d'être considéré comme hors pair en dehors de ses pairs, mais c'est comme cela qu'on avance.

L'interdisciplinarité est en jeu ici, à la fois interne, ce qui consiste à travailler entre familles disciplinaires, et externe, en travaillant entre familles disciplinaires qui n'ont pas fréquemment l'occasion de travailler ensemble, ce qui représente le défi intellectuel le plus important, avec parfois un temps très long pour y arriver, mais la stratégie est là : l'État veut nous inciter à faire cela.

Le président vous l'a dit, nous avons rencontré des difficultés institutionnelles, juridiques (avec l'articulation ER2-SFRI), qui nous ont parfois conduits à « constituer » des stratégies qui reculent par rapport à notre ambition initiale, notamment par rapport à l'articulation entre des sciences de l'environnement, des

sciences humaines et sociales... Nous avons parfois dû opérer des choix qui n'étaient pas forcément les plus audacieux scientifiquement du point de vue de l'interdisciplinarité externe. Nous avons aussi dû « affronter » le contexte, les contraintes et les obstacles et les surmonter pour réussir à constituer ces dossiers.

En termes de résultats, trois projets vont être déposés mardi.

Le premier concerne les transformations sociales et environnementales. Nous y avons accolé le terme École du Grand Paris. Nous sommes dans le territoire du Grand Paris et nous adressons ce projet à l'ANR avec un jury international. Le dispositif a vocation à séduire des étudiants européens et extracommunautaires. Il y a également une dimension de « présentation » : il faut aussi faire un peu de marketing dans les appellations. De ce point de vue, utiliser ce mode d'expression, de nature à attirer des étudiants supplémentaires, a du sens.

Le projet d'EUR part d'un constat sur lequel tout le monde s'accorde : des transitions environnementales majeures, une crise environnementale, une crise du climat, une crise planétaire, une crise de l'épuisement et de la surexploitation des ressources. L'articulation entre l'évolution du climat et nos modes de vie devrait pour l'instant conduire à un scénario extrêmement inquiétant, tout le monde en convient. En parallèle, on constate la présence de freins considérables pour s'adapter, pour en prendre acte, pour en tirer des conséquences, pour nous ajuster et nous adapter. Cette question est un objet de recherche en soi. Pourquoi y a-t-il des résistances si terribles ? Pourquoi y a-t-il des résistances inouïes ? Il faut penser ces résistances, les articuler avec l'analyse des évolutions environnementales. L'objet de cette EUR est de réunir des chercheurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble pour penser, à partir de critères qui intègrent de multiples paramètres, les manières de préparer une adaptation à ces crises environnementales.

Mme de SUREMAIN. – Pour ajouter un élément de commentaire, cette démarche est intéressante sur le plan méthodologique : il s’agit d’articuler les pratiques sociales et la recherche. Les pratiques sociales sont elles aussi porteuses de questions pertinentes à prendre en compte. Les habitudes sociales sont essentielles pour comprendre les possibilités de transformation environnementale. Nous ne sommes pas dans un schéma où des théoriciens et des penseurs proposeraient un modèle et examineraient les résistances pour essayer d’imposer le modèle. Nous sommes dans une co-construction et une articulation dialectique entre pratiques sociales et réflexion sur la transition environnementale.

M. GILBERT. – C’est exactement ça. Il est question de penser les critères à partir desquels nous pouvons nous adapter en termes de bien-être, de pratiques sociales et de justice. Cette EUR a une ambition pragmatique, il n’est pas uniquement question de faire des exposés, des analyses ou des doctrines sur le plan international et des théories de la justice, mais, à partir de l’analyse des pratiques sociales, d’essayer de comprendre sur quels critères, objectifs et facteurs nous pouvons travailler pour nous adapter. Un écosystème entier est en jeu, un écosystème technique et technologique, nous le voyons bien : nous créons de nouveaux instruments, de nouveaux dispositifs, nous inventons de nouveaux produits... mais un écosystème politique est également en jeu. Ces changements environnementaux créent des crises terribles du point de vue des migrations, du point de vue politique, du point de vue des crises démocratiques, des critères de justice, d’équité, de partage... En droit, par exemple, on développe de plus en plus l’idée des communs, des biens communs. On « sort » sur certains aspects du droit de la propriété, de la pensée propriétaire.

Si on développe beaucoup les communs, c’est que l’on se rend compte qu’il y a une transition environnementale qui implique d’ôter du droit de la propriété ou de la

pensée propriétaire certains objets pour les protéger, car la rareté implique de protéger les objets.

L'idée est de mener une réflexion autour de cette problématique générale. La participation des scientifiques de l'environnement aura été idéalement au cœur du dispositif, mais nous avons dû les mettre de côté pour satisfaire aux enjeux institutionnels et politiques. Néanmoins, ces enseignements vont être réintroduits dans le cadre d'enseignement dans le tronc commun, même s'ils n'ont pas la place que nous aurions souhaitée. Bien sûr, une fois que l'EUR est admise par le jury, on peut rajouter un parcours, cela a du sens. Mais nous en discuterons.

Si nous voulons que cette formation attire des étudiants, nous avons tout intérêt à la renforcer. Pour que la formation soit optimale, si nous obtenons l'EUR, il faudra changer la maquette : ajouter un parcours aurait un sens.

Les débouchés sont importants ; nous avons besoin d'acteurs dans les collectivités locales, les ONG, les ministères et les entreprises, qui puissent être capables de penser cette transition environnementale. À chaque fois que vous évoquez cette question avec les collectivités, elles vous disent toutes qu'elles ont besoin de chercheurs et d'étudiants qui « maîtrisent » des savoirs qui se complètent et qu'il y a un vrai manque sur ce sujet.

On nous assigne toujours l'obligation d'avoir des métiers qui n'existent pas et de pouvoir les présenter. Il faudrait que nous puissions faire la liste exhaustive des métiers qui n'existent pas. C'est une sorte de défi, vous en conviendrez. L'ANR nous invite à imaginer des métiers qui n'existent pas encore. Nous devons avoir des séminaires pour essayer de les penser. Or nous ne pouvons pas établir une liste de métiers qui n'existent pas. Ce qui est certain, c'est que certains métiers sont en transition, en changement, ce qui est très important.

Cette formation va concerner différents parcours et différentes disciplines, qui concernent la démocratie, la citoyenneté environnementale, la politique sociale

environnementale, le management de la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), l'économie du développement durable et le développement territorial durable, qui relèvent de plusieurs composantes, de plusieurs champs disciplinaires : philosophie, théorie politique, management, économie, géographie, politique scientifique... Cette formation est donc très axée sur les sciences humaines et en même temps, elle est interdisciplinaire au sein de cette famille disciplinaire.

Nous avons plusieurs partenaires académiques dans le cadre de ce projet :

- l'UPEC,
- le Centre de philosophie contemporaine de la Sorbonne (Université Paris 1),
- la Fondation Maison des sciences de l'homme, une institution extrêmement prestigieuse qui nous a témoigné un soutien et un enthousiasme très forts pour le projet avec la création d'une chaire internationale en commun,
- l'Observatoire français des conjonctures économiques.

Au sein de l'UPEC, nous travaillerons avec l'ERUDITE, l'IRG, le LIS, le LIPHA, le LACL, le MIL et des chercheurs d'autres laboratoires (LISA, LEESU, CERTES, LGP et OSU-EFLUVE) qui seront partie prenante dans le projet.

D'autres unités de recherche participeront également au projet :

- la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale de l'université de Louvain,
- l'Institut de géographie et de durabilité de Lausanne en Suisse,
- le Centre de théorie politique, morale et sociale de l'école de philosophie d'Australie,
- le Centre d'études et de recherches internationales et communautaires de l'université d'Aix.

Les autres partenaires comprennent l'ADEME, l'Atelier parisien d'urbanisme, Arcadis, le Centre des Jeunes Dirigeants et le Conseil général du Val-de-Marne.

Nous avons beaucoup de projets, beaucoup de soutien et une équipe énormément mobilisée sur ce dossier.

Le document qui vous a été remis contient des éléments de contenu des Masters envisagés, avec l'identification de toutes les matières qui seront dispensées ainsi que la présentation des formations. Ces Masters ne constitueront pas l'unique élément de formation. Des séminaires et *summer schools* seront également proposés, avec des thématiques transversales qui compléteront la formation.

Notre modèle de gouvernance sera le même pour les trois EUR et permettra d'organiser un pilotage stratégique de ces EUR en lien avec la formation.

Mme de SUREMAIN.– Le modèle de gouvernance est relativement simple et classique. C'est le même pour les trois EUR : l'ANR va contractualiser avec l'UPEC, qui sera représentée par vous-mêmes, c'est-à-dire le Conseil d'administration. Elle sera en contact direct avec le président d'université, qui va engager l'université. Ensuite, les fonds seront versés à l'UPEC et le Conseil d'administration aura un droit de regard et de décision sur l'usage général de ces fonds et le fonctionnement général des EUR et leur intégration à l'université. C'est une approche globale qui sera partagée avec le CAC, le Conseil d'administration intervenant sur des questions de RH et le CAC étant concerné par une approche globale des trois EUR sur le plan de la politique de formation et de recherche. C'est une approche globale de l'établissement, qui est l'établissement « leader » et porteur de ces projets d'EUR.

Les EUR elles-mêmes s'appuient sur la structure normale de l'université, sur des parcours qui sont eux-mêmes dans des mentions de Master et sont régulièrement accrédités. La gouvernance des EUR est composée de trois instances :

- un *Executive Committee*, qui est en fait le conseil restreint ou le bureau de l'EUR, qui comprend le porteur de l'EUR, directeur de l'EUR, entouré de quatre ou cinq personnes, en charge de l'opérationnalité,

- un conseil de l'EUR, *l'Academic Board*, composé d'une vingtaine de personnes, qui vote sur les décisions à prendre concernant chacune des EUR sur l'orientation pédagogique, la vie des parcours... (c'est l'équivalent d'un conseil de formation),
- un conseil international qui est une sorte de « super conseil de perfectionnement », constitué d'experts internationaux, qui, une fois par an, énonce des propositions et des recommandations d'ordre scientifique et pédagogique ; il traite beaucoup moins de l'opérationnalité.

Notre structure classique s'adapte à celle des parcours et des mentions de Master étant donné que les parcours sont intégrés aux mentions de Master, qui sont accréditées normalement afin que les étudiants puissent être diplômés. Elle se prolonge dans les écoles doctorales, dans lesquelles les étudiants suivront l'inscription normale et la formation normale de ces écoles tout en ayant des séminaires supplémentaires en lien exact avec l'objet de leur EUR, avec un accent porté sur l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité.

Notre structure est classique sur le plan institutionnel, mais l'aspect transformant de ces EUR est lié à l'ouverture internationale, à l'« excellence scientifique » et son rayonnement international, qui leur donne une grande visibilité, ainsi qu'un travail pédagogique de formation pour augmenter le passage des étudiants de Master vers le doctorat. L'objectif est que davantage d'étudiants poursuivent après le Master pour aller jusqu'au doctorat, et que le travail s'effectue de façon très intégrée, en synergie avec les acteurs socio-économiques et les partenaires territoriaux afin que les étudiants aient des débouchés et puissent trouver les emplois de demain, qui puissent répondre aux questions posées, traitées dans le cadre de ces EUR, en l'occurrence le lien entre transformation environnementale et justice sociale.

M. GILBERT. – Merci beaucoup.

Je vais passer maintenant à l'EUR Live, qui concerne la question des trajectoires des personnes vulnérables. Elle ambitionne de proposer quelque chose de très innovant, qui constitue le cadre d'analyse de la dimension plurifactorielle de la vulnérabilité. Nous avons, dans plusieurs champs disciplinaires, une représentation de ce que peut être la vulnérabilité, avec des concepts propres aux champs disciplinaires en question. Des acteurs travaillent sur la vulnérabilité du point de vue professionnel, mais ne se rencontrent pas forcément. Des médecins travaillent sur la vulnérabilité à travers la santé, le soin, la prévention et l'information. Des géographes, des juristes, des économistes, des scientifiques de l'environnement, des gestionnaires, des ingénieurs, toute une série de champs disciplinaires travaillent sur cet objet et nous avons opéré le choix d'essayer de constituer, à partir de la variété de ces objets, un noyau disciplinaire qui puisse s'imbriquer, s'emboîter et s'enrichir pour que chacune des disciplines retenues bénéficie du regard et de la connaissance des autres scientifiques afin d'améliorer la manière de penser qu'est la sienne et l'effectivité de son travail.

Par exemple, un médecin aura besoin de connaître la manière dont on enseigne, dont on parle aux personnes vulnérables. Un scientifique de l'environnement qui alerte sur le danger climatique a besoin de connaître les impacts médicaux des effets de la pollution. Un économiste qui travaille sur des modèles économiques de la santé a besoin de comprendre quelles sont les priorités en termes de soins pour penser des modèles économiques avec des choix à opérer. Un juriste qui réfléchit sur le statut des vaccins et des dispositifs médicaux a besoin de savoir ce qu'est un phénomène vaccinal, quels sont les besoins et les risques médicaux, les aléas..., car le droit s'articule aussi sur des phénomènes médicaux.

L'interdisciplinarité est au cœur de cette ambition, avec l'idée de construire plusieurs parcours que vous avez identifiés dans le document qui vous a été

adressé : santé et biologie, économie de la santé et sciences de l'environnement autour de la vulnérabilité environnementale.

Des débats ont eu lieu pour savoir si d'autres parcours devaient être retenus. Ces débats ont conduit à opérer des choix parfois difficiles ou du moins difficilement ressentis, les critères de choix s'articulant autour d'une présentation homogène des différentes disciplines, principalement autour des éléments du PIA. Lorsque nous avons constitué les maquettes, il est apparu que les champs disciplinaires présentaient un réseau international et des éléments d'appui en termes de PIA notamment, qui mettaient en évidence des disparités. Il a bien été mentionné qu'il existe des disciplines avec des pratiques hétérogènes et qu'on ne peut pas forcément exiger de toutes les disciplines qu'elles revêtent les mêmes caractéristiques. Au terme du bilan « coût-avantage » effectué non sans difficulté, ont été retenus les parcours que vous avez mentionnés, avec la proposition aux autres disciplines de venir en renfort dans le tronc commun, ce tronc commun conduisant à ce que nous permettions à tous ces étudiants ayant leur propre parcours disciplinaire et se spécialisant sur la question de la vulnérabilité d'accéder à des questions importantes comme le traitement des données, l'intelligence artificielle, les enjeux du handicap, les politiques publiques, les risques sanitaires et les questions juridiques. La maquette repose sur ce fondement. Nous avons 7 Masters et un tronc commun. La liste figure dans le document (biologie, santé, vaccinologie, biothérapie, économie de la santé, recherche en santé, soins paramédicaux, toxicologie, environnement, santé et sciences et génie de l'environnement) avec dans le tronc commun des éléments qui permettront à tous ces étudiants s'étant inscrits dans le parcours de la formation initiale de compléter leur savoir en s'ouvrant à des disciplines pour lesquelles ils n'avaient reçu jusqu'à présent aucun élément de formation (Big data, bio-informatique, impact de l'urbanisme, langage des soignants...). Tout un élément concerne la communication

et l'éducation, avec également un volet institutionnel autour des agences et de leur rôle.

Cette EUR est intéressante, car elle offre quelque chose qui pour l'instant n'existe pas sur le territoire national. Pour chacune des EUR, du *benchmark* a été réalisé et nous avons ici un modèle de nature à retenir l'attention, à susciter l'intérêt de nombreux étudiants, comme pour l'EUR précédente.

Le modèle de formation est le suivant : chaque étudiant s'inscrit dans un parcours qui relève de son champ disciplinaire, que ce soit la médecine, l'économie ou les sciences de l'environnement. Certaines matières constituent la base de la formation en fonction du champ disciplinaire choisi, avec un tronc commun ouvert aux autres disciplines.

Toute la difficulté pédagogique résidera dans le fait que les collègues devront permettre à des étudiants qui n'ont pas suivi leur discipline jusqu'à présent d'accéder à la connaissance, ce qui est un défi pédagogique tout à fait intéressant : comment enseigner les Big data à quelqu'un qui n'a jamais étudié les questions digitales et d'informatique à ce niveau ? Comment enseigner le droit ou l'économie à quelqu'un qui n'a aucune formation juridique ou économique ?

Au-delà du tronc commun, il y aura une spécialisation autour de matières particulièrement liées à la vulnérabilité sous ses différentes facettes.

Le modèle de gouvernance est le même et un grand nombre de laboratoires sont impliqués (IMRB, ERUDITE, SEPIA, EpiDermE, LISA, MIL, CRRET, Céditec, LAB'URBA, LIS, LIRTES, DynAMic, BIOTN). Il compte également des partenaires institutionnels et académiques avec l'université de Paris V, l'université de Paris VII, l'université de Paris XI, Agrotech et l'université de Grenoble ; un réseau tout à fait intéressant et de qualité.

Je vais maintenant aborder la troisième EUR, qui porte le nom d'École du Grand Paris sur la politique des langues autour du plurilinguisme et des francophonies.

Le projet ici est de construire des formations qui essaient d'aborder un nombre important de facettes de ce que l'on appelle la ou les francophonies ; en réalité, c'est un objet pluriel.

Ces multiples objets donnent parfois le sentiment d'une sorte d'inventaire, à la Prévert, me direz-vous. Le revers de la médaille consiste à dire qu'un inventaire à la Prévert manque d'unité et d'homogénéité, mais sur de tels objets, si on a un point de vue trop réducteur, on fait perdre de sa force au spectre des analyses relatives aux francophonies et au plurilinguisme. Nous avons bien réfléchi à la question et avons choisi d'avoir un spectre très large pour montrer toute la richesse des questionnements et les faire se rencontrer et se connecter, autrement dit nous sommes conscients qu'il y a en effet un inventaire, mais nous pensons que cet inventaire est une richesse et qu'il est tout à fait utile dans le cadre de cette formation.

L'idée est de partir de questions structurantes autour des francophonies et du plurilinguisme. Chacun est conscient que l'évolution internationale et géopolitique atteste que des réflexions montent en puissance sur ce sujet, avec notamment la pratique du français, qui va bientôt devenir la deuxième langue parlée au monde après l'anglais, qui est pour l'instant l'espagnol. Le français est en train de monter en puissance avec le continent africain.

Il est nécessaire de comprendre quelle fonction politique et géopolitique jouent les langues et spécifiquement le français dans des contextes de plurilinguisme, avec la multiplication des échanges bien sûr, mais aussi le phénomène des migrations, qui ne concerne pas que le continent africain et européen, mais tous les continents. En Amérique latine, des foules de Latino-Américains veulent atteindre les États-Unis en remontant le Mexique. Ce phénomène ne s'observe pas que chez nous et il n'est

pas seulement lié à des développements ou transformations climatiques, mais à des phénomènes de pauvreté et de rareté des ressources et des difficultés de vivre.

Ces questions nous conduisent à nous interroger sur les francophonies.

On peut prendre aussi comme exemple les rapports de force dans le monde et la montée en puissance de l'anglais qui ne fait que s'accroître. Cette montée en puissance ne relève pas que de la pratique de l'anglais, elle est aussi un élément qui transforme l'imagination, les imaginaires. En parlant dans une langue, on pense différemment. Nous avons tous observé dans notre pratique linguistique que nous avons parfois un bon mot, une utilisation pratique dans une langue, mais qui n'existe pas en français ou inversement. On essaie de la traduire, mais on n'y arrive pas, car chaque langue offre des richesses que l'on ne retrouve pas dans les autres. Ces pratiques linguistiques impliquent des conflits d'imaginaire. Ces luttes linguistiques se font au plus haut niveau, soit au niveau des institutions et des traités, dans des contextes de rapports de force institutionnels et économiques très puissants. D'où la multiplication aujourd'hui de ces interrogations sur les francophonies. Il n'est pas question de développer uniquement un savoir universitaire, de savant, mais aussi un savoir qui s'articule avec la pratique, avec des actions pragmatiques politiques et économiques.

Plusieurs axes ont été retenus dans le cadre de cette EUR.

- 1) Un axe, assez institutionnel, porte sur le plurilinguisme et la francophonie dans un contexte institutionnel, dans les organisations. Il est question de privilégier une réflexion largement axée sur la pratique des normes et des institutions. Le droit y occupe donc une place assez importante. Que signifie penser en français ? Que signifie penser juridiquement en français ? Que signifient un droit national et un droit français ? Ce sont des questions que l'on peut poser pour chacun des pays ; autrement dit, ce sont des questionnements qui constituent des modèles théoriques et

épistémologiques. Que signifient penser dans une langue et construire un modèle inhérent à une langue ? Pour vous donner une idée, s'agissant de l'histoire du droit, il me semble que la première fois où le droit français a été évoqué, c'est avec Guy Coquille au XVI^e siècle et le droit à la mode de France. Auparavant, on parlait du droit romain et des coutumes, mais on était dans une autre perspective. On est face à un questionnement sur l'aspect des francophonies autour de l'institution et de l'organisation.

- 2) Un axe tourne autour des communautés imaginées et des politiques de langage, avec des réflexions très importantes sur les langues, la littérature, la diversité des approches (approche des langues coloniale, postcoloniale, décoloniale, politique du langage, migration, discrimination, approche intersectionnelle). Il est aussi question de réfléchir sur les langues fragiles et l'écologie des langues. Notre analyse change véritablement de périmètre ici.
- 3) Le management des projets interculturels aborde les questions de francophonies. Un projet a une place importante dans le cadre d'une telle perspective, à la fois, car il est de nature, sur le plan des besoins professionnels, de répondre à des sollicitations du marché du travail (on a besoin d'experts qui puissent piloter, penser, concevoir, mettre en œuvre de tels projets et nombre d'instituts, d'organisations gouvernementales et de services ministériels s'en chargent) et, car il revêt une dimension économique, qui implique des enjeux liés à l'économie du développement. L'État finance aussi des projets qui vont avoir des effets économiques. Nous n'oublions pas que l'État est sensible à ce genre de questionnement.

Des formations construites à partir d'un socle commun sont proposées dans le cadre de cette EUR et donnent lieu à trois « parcours » autour des institutions, des communautés imaginées et du management de projet. Je ne vais pas les redéfinir étant donné que vous les avez déjà sous les yeux.

Au titre du consortium, nous avons à l'UPEC plusieurs laboratoires impliqués (LIS, IMAGER, Céditec, IRTES, LAB'URBA, CRHEC, MIL, LIPHA, ERUDITE) et des partenaires externes tels que l'Institut français de Pondichéry, des chercheurs du SeDyl, le musée du quai Branly, l'Agence universitaire de la Francophonie, l'université de Sherbrooke, France médias monde... toute une série de partenaires dont vous avez déjà eu connaissance.

Cette EUR est extrêmement intéressante, car elle a des perspectives riches et distinctes qui se complètent. Elle répond aussi à un vrai enjeu politique pour l'État : quelle est la place de la France dans le monde ? Quelle est la place de la pratique de la langue française ? Quelle politique autour de la francophonie et des francophonies ? C'est un sujet majeur qui pourrait tout à fait susciter l'adhésion du jury international.

Mme de SUREMAIN.– Je vais peut-être ajouter un point sur les demandes budgétaires formulées dans le cadre de ces EUR. La gouvernance est commune aux trois EUR, qui demandent à peu près la même chose, des éléments récurrents au jury de l'ANR :

- des demandes de soutien pour financer la formation des étudiants afin de prévoir des séminaires, faire venir des intervenants extérieurs, organiser des journées d'intégration, des Doctoriales, des *summer schools* et *winter schools*, soit tout ce qui est lié à la pédagogie et à la formation,
- des éléments favorisant la mobilité internationale entrante des intervenants extérieurs étrangers et celle des étudiants de Master ou doctorants pour qu'ils fassent des séjours à l'étranger et puissent participer à des manifestations scientifiques,
- du soutien pour les fonctions de support, qui sont indispensables pour mettre en place ces EUR, notamment au niveau des fonctions administratives

qui serviront à organiser l'international et la gestion de l'EUR et à assurer la rotation des intervenants dans le cadre de la chaire internationale.

Ces financements multidimensionnels prendront en compte à la fois les activités de formation, la mobilité et les fonctions de support et permettront le bon fonctionnement de la gouvernance : quand *l'Academic Scientific Board* devra se réunir, il faudra faire venir toutes ces personnes à l'UPEC pour qu'elles discutent et éclairent les formations de ces EUR. Ce sont des points communs à toutes les demandes de budget de cette EUR. L'engagement de l'UPEC s'étale sur dix ans, avec des moments de bilan, d'évolution et de redéfinition possibles.

Concernant les formations doctorales, les étudiants vont être inscrits dans les écoles doctorales habituelles. Ils seront inscrits en doctorat à l'UPEC et suivront les formations doctorales de l'école doctorale partagée dans le cadre du PE et des formations spécifiques liées à l'EUR, très transversales, interdisciplinaires et en lien avec les acteurs socio-économiques et les collectivités territoriales : une réflexion est également engagée sur l'employabilité et les débouchés de ces étudiants de Master et de doctorat très bien formés sur des questions très vives de notre société.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous allons faire un dernier point sur ces EUR avant de passer au SFRI, l'appel d'offres qui sera publié d'ici cet été concernant l'I-Site, dans lequel vont postuler des chercheurs impliqués de l'UPEC et du LAB'URBA sur des thématiques de justice spatiale et d'autres éléments qui feront résonance avec certains propos de l'EUR. Ce sera également le cas pour la gestion autour de projets sur les organisations de santé. Cette approche est pilotée par Isabelle Coll. Nous nous sommes d'ailleurs réunis à ce sujet avec Abdelmajid et Isabelle pour commencer à les préparer. Le LISA et d'autres acteurs liés seront impliqués. Une deuxième séance aura lieu, ainsi que des discussions en Conseil d'administration, et le projet sera porté par l'IAE Gustave-Eiffel.

Tous ces éléments que nous vous présentons aujourd'hui ont été menés tambour battant depuis plusieurs semaines et abordés dans différents conseils et je remercie Simon d'avoir pris le temps de présenter ces EUR bien qu'il soit pressé.

C'est un projet politique qui porte – vulnérabilité, inégalités, transformation environnementale, justice sociale, plurilinguisme sont des mots qui résonnent avec notre politique et nos axes stratégiques. La transformation est présente dans l'interdisciplinarité, mais les axes stratégiques vont également porter sur l'interdisciplinarité. Nous sommes sur une partie de l'iceberg et non pas sur des éléments bousculant totalement nos logiques. Comme Marie-Albane l'a précisé, les UFR sont impliquées dans le cadre des parcours. Nous avons l'avantage cette année d'être dans l'accréditation sur ces parcours et la possibilité d'être plus inventifs. Peut-être aurions-nous pu l'être à une autre période. Josette voulait dire un petit mot ?

Mme CADUSSEAU.– Avec tous les documents dont vous disposez et la description très précise de Simon, je n'ai pas grand-chose à rajouter, si ce n'est peut-être sur la transformation, un axe important de notre politique d'enseignement et de formation. Marie-Albane a précisé que la transformation viendrait surtout de l'internationalisation. Dans la configuration de toutes ces EUR, vous avez bien vu que l'on associe différents champs disciplinaires et c'est surtout cela qui sera très nouveau dans notre offre de formation : l'association et l'interdisciplinarité qu'a soulignées Simon, ce qui fera que les étudiants qui seront amenés dans ces parcours et qui seront issus, pour ce qui concerne l'UPEC, des parcours Pulse, auront des formations initiales en licence plus approfondies. Ce seront certainement ces étudiants qui rentreront dans ces formations d'EUR.

M. LE PRÉSIDENT.– Voilà. C'est ouvert à discussion. C'était un peu long, mais il était important de bien l'expliquer.

M. GUYARD.– Du côté des représentants étudiants, nous nous inquiétons un peu, car si nous comprenons bien, les EUR sont un mode de financement des *Graduate schools*, ces pôles d'excellence de formation à l'anglo-saxonne.

M. LE PRÉSIDENT.– Les étudiants ne paient pas, c'est une grosse nuance par rapport à la méthode anglo-saxonne. Certains étudiants seront même accompagnés.

M. GUYARD.– En tout cas, ce qui nous inquiète réellement, ce sont les moyens mis dans ces EUR, qu'ils soient humains, j'allais dire « énergétiques » ou financiers alors même que d'autres formations existent. La mission première des universités est de former ces étudiants et si je comprends bien, nous sommes en train de former des Masters d'excellence, des étudiants qui iront potentiellement dans des écoles doctorales, soit un tout petit groupe. Ce qui interroge aujourd'hui, c'est la professionnalisation et les moyens mis dans les formations et Masters plus classiques. Je doute que tous les étudiants aient accès à ces EUR. Aujourd'hui, cela pose la question de l'équilibre entre nos formations plus classiques et ces EUR, ces pôles d'excellence. C'est très bien, nous ne les critiquons pas, mais je pense qu'il y a une disproportion et une question d'accessibilité.

Mme de SUREMAIN.– Je pense qu'il faut entendre l'inquiétude qu'il y ait des formations à deux vitesses et une forme de dichotomie dans l'université.

- 1) Pour ne pas être dans ce développement de formation à deux vitesses et qui fonctionnerait sur l'exclusion, ces formations n'entraînent pas de coût supplémentaire par rapport aux droits d'inscriptions normaux. On reste dans le régime normal de scolarité des étudiants de licence, de Master et de doctorat.
- 2) On demande un budget conséquent à l'ANR sur 10 ans pour apporter des moyens en plus pour financer ces formations. Il ne s'agit pas de prélever les ressources de l'UPEC pour faire des super-formations pour un petit groupe, c'est exactement le contraire. On sollicite des moyens auprès de l'ANR afin de

proposer des choses que l'UPEC par elle-même aurait du mal à faire, comme faire venir tous ces intervenants étrangers pour des séminaires.

- 3) Sur le déroulement de la scolarité, pour les EUR, les étudiants vont être choisis pour accéder à ces parcours de Master. Je vous rappelle qu'actuellement, il y a un examen des candidatures à l'entrée de nombre de Masters à l'UPEC. Les modalités ne sont pas complètement nouvelles ou différentes. Par ailleurs, vous avez remarqué qu'il y a des tronc communs et de grandes conférences sont organisées dans le cadre de ces tronc communs. Il n'est absolument pas interdit d'ouvrir ces conférences à un public large. C'est même l'intérêt de l'EUR, c'est-à-dire à partir de quelques parcours, arriver à proposer des interventions particulièrement intéressantes et formatrices qui puissent être ouvertes à un plus large public. Quand un spécialiste du développement durable vient d'Australie, ce serait dommage qu'il vienne parler uniquement à 20 étudiants. Il y aura sûrement un travail resserré de suivi de leurs projets de recherche dans le cadre d'un séminaire, mais l'intérêt, lorsqu'un spécialiste de ces questions se déplace, c'est aussi d'organiser des grandes conférences qui soient ouvertes bien sûr aux étudiants de l'EUR, mais aussi à un public plus large. L'idée est d'amener une internationalisation transformante pour l'ensemble de l'université. C'est là où l'on peut comprendre l'intérêt de ce terme de « transformance » : il faut que ce soit une impulsion qui profite à l'ensemble de l'établissement.

M. GUYARD.– Je me permets de rebondir. Par rapport aux moyens que nous demandons à l'ANR, j'espère que nous allons réussir et que l'ANR va nous fournir des moyens beaucoup plus conséquents que nos parcours des autres Masters plus classiques. Même si nous ne le souhaitons pas, il y a quand même une dichotomie de fait. Certains auront un petit pactole et une reconnaissance internationale tandis

que d'autres Masters vont devenir un peu de seconde zone, non qu'on le veuille. C'est assez insultant, mais il vaut mieux poser les bases tout de suite.

Mme de SUREMAIN.– Toute l'idée est qu'il y ait une forme de percolation entre ces parcours et l'ensemble de l'université, je le répète. Lorsqu'on fait venir des intervenants étrangers ou des spécialistes français de tel ou tel sujet, l'idée est qu'ils ne parlent pas uniquement à 15 ou 20 personnes. Évidemment, un travail sera réalisé avec ces étudiants, mais le but est que cela soit diffusé plus largement. Nous pouvons très bien organiser des formations plus ouvertes.

M. GILBERT.– On ne peut pas déduire la qualité d'un Master de l'argent qui le fait fonctionner. Pour un étudiant en Master 2 en médecine ou à la FST, le budget est énorme par rapport à un étudiant de Master 2 en philosophie ou en droit. L'équation n'a pas de fondement intellectuel ; cela me semble un raccourci.

M. THAUVRON.– J'ai un regret sous forme de remarque et une question.

Ces projets entrent dans la possibilité de 5 axes de formation et de recherche. Mon regret est que ces 5 axes, qui étaient développés et initiés par l'ancienne équipe, n'ont jamais fait l'objet d'une présentation au conseil académique.

Deuxième point : en deux ans d'existence, il n'y a jamais eu d'état des lieux et d'évaluation de ce qu'il y avait derrière ces axes. Je trouve que c'est dommage de continuer dans cette logique sans se poser la question de ce qu'ils représentent.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est une très bonne question et comme tu l'as sans doute vu dans le programme du 5 avril, nous avons tenu l'ensemble des réunions préparatoires et demandé à des porteurs d'axes de préparer une copie dont notre collectivité discutera le 5 avril. Un congrès le 18 avril permettra de voter sur ces axes. Nous y reviendrons bien entendu lors du Conseil. Il ne vous a pas échappé que ces axes n'avaient pas été votés, mais il fallait bien que nous disposions d'une copie

sur laquelle discuter et rediscuter. Dans des temps relativement courts, les discussions sur les axes ont été extrêmement encourageantes, notamment sur la santé, la société et l'environnement, le numérique, transformations, inégalités et résistances, et savoirs et pratiques en formation et en éducation. La qualité est là.

Les autres axes s'appuieront également sur des PIA. Sur l'axe « Savoirs et pratiques en formation et en éducation », un pôle de formation est porté par l'ESPE. Nous avons été très inclusifs là-dessus, mais la discussion sera globale en atelier et aura, je l'espère, un bon retour. Nous avons bien sûr demandé une copie écrite pour discuter ensemble.

M. THAUVRON.– Je n'ai pas très bien compris quels étaient les moyens demandés dans le cadre de ce PIA pour ces trois EUR. On nous a parlé d'un soutien à la formation. Des contrats doctoraux sont-ils demandés ?

M. LE PRÉSIDENT.– Tout cela s'est passé à toute vitesse.

Mme de SUREMAIN.– Des moyens sont demandés pour le fonctionnement des formations. Il s'agit de soutien en termes de fonctionnement pour faciliter la mobilité des enseignants qui interviendront et l'organisation de séminaires d'intégration, d'une école d'été et d'hiver et des Doctoriales, tout ce qui touche aux activités de formation.

Sont également pris en compte le financement à la mobilité internationale entrante et sortante et les demandes de financement de contrats doctoraux, plafonné à un quart du budget de l'EUR. Nous leur demandons le maximum en sachant que ces contrats doctoraux portent sur trois ans, ce qui équivaut à des sommes assez importantes par EUR, en fonction du budget global. Les demandes de budget sont de l'ordre de 700 000 ou 800 000 euros. Nous serons sur deux ou trois contrats doctoraux liés à ces EUR par an.

M. LE PRÉSIDENT.– Cela représente 7 millions d’euros sur 10 ans.

Mme de SUREMAIN.– On parle de 700 000 euros par an, pour deux contrats doctoraux par an de façon sûre.

M. TEBOUL. – J’ai une observation générale et deux questions.

Mon observation générale concerne l’EUR « trajectoires et vulnérabilités en santé ». Il avait été envisagé originellement qu’un axe « devoirs » soit créé dans le cadre de cette EUR. Il paraissait normal que cet axe soit créé, d’abord parce qu’il y a de nombreuses matières dans le domaine du droit de la vulnérabilité et d’autre part parce que le droit, qui est une UFR, se trouve à ce titre à égalité avec d’autres UFR, dans les domaines des sciences ou de l’économie, qui, elles, ont un axe spécifique dans le cadre de l’EUR.

Il en résulte qu’à l’heure actuelle, le droit est placé simplement en tant qu’enseignement dans le cadre du tronc commun, avec, semble-t-il (je n’ai pas d’éléments plus précis), deux cours : l’un qui concerne le droit de la santé et qui en tant que tel concerne très peu la vulnérabilité et l’autre qui concerne la protection des personnes vulnérables, alors qu’il est possible sur ce terrain de démultiplier les enseignements. Je précise que nous nous trouvons à un stade de post-licence. À ce niveau, il doit normalement y avoir une certaine spécialisation et un certain approfondissement, notamment en matière juridique. J’ai le sentiment que cette EUR telle qu’elle est conçue a en quelque sorte une insuffisance intrinsèque qui risque de poser des problèmes le jour où il faudra l’examiner dans le cadre d’une expertise sérieuse.

J’é mets donc des réserves liées précisément à cela et aussi parce que l’on observe que le droit, en soi, est peut-être à certains égards placé à un niveau qui n’est pas le sien dans le cadre de cette EUR.

Mes deux questions ponctuelles concernent d'abord l'École du Grand Paris relativement à l'environnement. Quels liens existent entre l'EUR et le centre de recherche de la faculté de droit (Marchés, Institutions, Libertés) ? C'est mentionné, mais je voulais savoir si ces liens sont envisagés uniquement sous l'angle de la recherche ou s'il y aura des liens en termes d'enseignement et notamment si certains enseignants auraient déjà été contactés pour dispenser un enseignement dans le cadre de cette EUR.

Ma deuxième question ponctuelle concerne l'EUR sur la francophonie. J'ai observé que sur le plan institutionnel, le plurilinguisme et les interactions des francophonies plurielles étaient mentionnés. Ce sont des termes intéressants et je voulais savoir si, en tant que telle, l'institution peut constituer l'organisation internationale de la francophonie. Fait-elle l'objet d'un enseignement ou est-elle au contraire appréhendée de manière plutôt collatérale ?

M. LE PRÉSIDENT.– Je vais répondre. Je remercie d'ailleurs la faculté de droit. Il ressort des discussions l'observation d'éléments de déséquilibre autour des PIA. Je suis d'accord avec ces éléments, nous en avons beaucoup parlé avec Simon, juriste dans l'équipe, et avec le doyen de la faculté de droit. J'étais également assez partisan d'un parcours Droit, mais des choix ont été faits par ceux qui ont porté cette EUR, il a fallu arbitrer.

Pour les éléments autour du GPS3 et des francophonies et du plurilinguisme, je laisse Marie-Albane répondre.

Mme de SUREMAIN.– Je vais même compléter pour *Live* puisque les dossiers sont en cours de rédaction. Je n'arrive pas à trouver exactement le passage, mais j'ai vu que cette nuit, le tronc commun a été retravaillé et qu'il y a une présentation plus précise de l'implication des différentes sciences humaines et sociales autour de la notion de vulnérabilité. C'est la deuxième partie du dossier, qui contient une

présentation des formations. La rédaction a considérablement progressé dans le sens où elle est vraiment centrée sur la problématique de vulnérabilité qui avait été un peu discrète dans le document qui avait été diffusé. En termes de rédaction, il y a eu un saut qualitatif et la vulnérabilité est bien au cœur de la formation, à la fois dans les parcours et dans le tronc commun, avec une présentation des approches de la vulnérabilité en s'appuyant sur les différents champs disciplinaires.

M. PELLET.– Tu parles de Live ?

Mme de SUREMAIN.– Oui, je complète sur Live en disant qu'il y a un progrès de rédaction majeure. Dans le document que vous avez reçu, la vulnérabilité n'était pas traitée de façon très approfondie, et elle est désormais mieux explicitée.

Pour « GPS3 », l'EUR dédiée à la transformation environnementale et la justice sociale, des échanges ont eu lieu avec des juristes de la faculté de droit de l'UPEC, dont Stéphane de La Rosa, me semble-t-il, qui sont invités à intervenir dans le tronc commun. Comme nous le disions, ces EUR sont déposées. L'aspect transformant des EUR peut sans doute amener des prolongements et des collaborations sur l'université. En dix ans, ces parcours ont évolué, c'est certain. Il m'a semblé que les discussions avaient toujours été extrêmement ouvertes et fructueuses.

Il n'y a pas de parcours Droit en tant que tel, mais une attention est portée aux aspects juridiques. Yves Palau pourrait peut-être en dire un mot, car il a été au cœur des discussions. Tu as peut-être des compléments à apporter du point de vue de la sensibilité aux approches juridiques ?

M. PALAU.– Je ne suis pas juriste, mais effectivement, la dimension politique est un aspect absolument capital pour nous, que l'on retrouve dans le dossier lui-même.

Mme de SUREMAIN.– Nous sommes dans une démarche très interdisciplinaire avec un grand esprit d'ouverture, de collaboration et de discussion amené à se développer. Les temps sont assez contraints.

Nous avons également été en contact avec toutes les institutions qui s'occupent de francophonie et bénéficié du soutien de ces institutions, que ce soit la Francophonie ou l'Agence universitaire de la Francophonie, qui a d'ailleurs changé de nom. Tout ceci est pris en compte. Le soutien a été sollicité, de nombreux échanges ont eu lieu avec Stéphane de La Rosa, qui est pleinement investi dans la construction.

M. TEBOUL.– Y aura-t-il des enseignements spécifiques sur l'organisation internationale ?

M. PALAU.– Oui, c'est prévu.

Mme de SUREMAIN.– Merci Yves.

M. PELLET.– Énormément de questions me viennent, je vais être obligé de faire le tri et de passer sur les questions incidentes et théoriques qui relèvent du domaine de la réflexion autour des EUR, car ce serait trop long.

Jean-Luc a parlé des mots qui résonnent. Effectivement, beaucoup de mots résonnent dans les projets que l'on entend, mais il me semble que ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir ce qu'il y a derrière les mots qui résonnent et ce que cela implique en termes de choix politiques. C'est sur ce terrain que j'ai envie d'interroger l'équipe, car je trouve qu'il y a des choses assez inquiétantes qui demandent des réponses.

Simon Gilbert a dit dans sa présentation du GPS3 sur l'environnement que la participation des scientifiques aurait été souhaitée, mais que nous avons dû les mettre de côté pour des raisons institutionnelles.

Personnellement, j'ai la réponse. Tu as donné la réponse en CAC et j'en ai été informé. Il me semble important de dire aux administrateurs quelles sont les raisons institutionnelles qui ont fait que les grands laboratoires scientifiques...

M. GILBERT.– Tu es arrivé après.

M. PELLET.– Ah, pardon. Je voulais d'ailleurs commencer par là : je vous prie de m'excuser d'être arrivé en retard. Par la force de l'habitude, je n'avais pas vu que la réunion commençait à 9 heures.

Si la réponse a déjà été donnée par anticipation, ma question tombe. Il était bien question d'une pression du CNRS, de Philippe Tchamitchian au niveau de la COMUE et de Gustave Eiffel.

Une question demeure : l'université a-t-elle toujours le choix de ses orientations recherche et de sa politique de recherche ? Est-ce qu'une injonction d'institutions extérieures à l'UPEC telles que le CNRS, la COMUE et l'université Gustave Eiffel suffit à ce que nous renoncions ?

M. LE PRÉSIDENT.– Nous allons répondre ; c'est plus technique que cela.

M. PELLET.– Il y a néanmoins un constat. On présente trois EUR, et notamment celle sur l'environnement, sans aucune utilisation des atouts scientifiques de l'UPEC en matière d'environnement. Par exemple, la Maison des sciences de l'environnement et ses équipements de pointe ne sont même pas utilisés dans ce projet.

La question de l'absence de continuité avec le projet précédent se pose également. Ce projet élaboré par Gilles Varrault demandait sans doute des ajustements, mais on a fait le choix d'abandonner complètement la question. Pourquoi ?

Ce que je voudrais surtout savoir, c'est ce qui a été négocié avec Philippe Tchamitchian pour que nous acceptions de retirer de cette façon nos plus grosses forces des EUR sur l'injonction d'une participation au SFRI qui va être lancée en avril

en accord avec ISITE et ce que cela implique. Je te laisse répondre, mais j'aurai d'autres choses à dire.

Mme de SUREMAIN.– Je te remercie de cette question. Nous allons clarifier les différentes péripéties qui ont émaillé l'élaboration ou la construction de ces dossiers, et en particulier de l'EUR GPS3.

Ces dossiers de candidature sont passés en réunion des tutelles et notamment une réunion du CNRS. Une réunion a eu lieu jeudi dernier et la dernière se tiendra mercredi, le CNRS émettant des avis sur les candidatures. Le positionnement du CNRS a été extrêmement important dans ces choix politiques. Pendant plusieurs jours nous avons risqué un avis défavorable du CNRS. Et comment se présenter à un concours aussi sélectif que EUR vague 2 avec un avis défavorable de la plus grande tutelle scientifique de France ? Pour éviter l'avis défavorable dont nous avons été menacés, nous avons suivi les préconisations de la tutelle CNRS.

Ces préconisations nous ont amenés à faire des contorsions. Patrick Savidan a recomposé son EUR, ce qui a été pour lui un double travail avec quasiment deux projets à réaliser, pour suivre ces préconisations. En même temps, cela comportait deux avantages.

- Nous n'avons pas d'avis défavorable et nous sommes malgré tout dans un pays avec des libertés académiques garanties. Par conséquent, des chercheurs (en sciences de l'environnement notamment) participent à cette EUR à titre individuel, sans engager leur laboratoire. Des philosophes de Paris 1 vont également participer au projet sans engager pour autant leur UMR. Une UMR de philosophie aurait été très intéressée, mais on lui a répondu que c'était très compliqué sur le plan institutionnel. À titre individuel, nous avons une UMR remarquable par le panel d'intervenants et par le réseau international, mais au niveau des tutelles, cela nous échappe, nous n'avons

pas la maîtrise de ce contexte institutionnel. Le CNRS n'a pas souhaité que des UMR soient engagées dans cette EUR. Il en va de même pour le projet Francophonies, où la direction de l'UMR du SeDyl, extérieure à l'UPEC, était volontaire pour participer à l'EUR. Le CNRS a clairement fait comprendre qu'il ne souhaitait pas que l'UMR s'implique en tant qu'UMR. C'est donc une équipe qui va participer à cette UMR à titre individuel, mais nous avons respecté les préconisations du CNRS. Nous ne tenons pas du tout à nous présenter à un concours avec un avis défavorable.

- Deuxième conséquence positive : finalement, il est intéressant que l'EUR transformation environnementale et justice sociale ait été recentrée sur une approche de sciences sociales avec des ouvertures vers les sciences environnementales, car cela lui a donné une force d'impact majeure. Elle s'est resserrée et reconcentrée et a gagné en profondeur et en pertinence. Par ailleurs, nous savons qu'un autre projet d'EUR est déposé, qui implique les sciences environnementales et des grandes unités de recherche parisienne, avec une entrée axée sur les sciences de l'environnement qui bénéficie du soutien du CNRS. Nous nous serions retrouvés en concurrence avec une EUR soutenue par le CNRS et un projet qui aurait même eu un avis défavorable. Finalement, ce repli stratégique nous a permis de gagner en force et de présenter un projet d'une grande cohérence scientifique de façon fondée, légitime, et qui nous permet de concourir avec un dossier remarquable.

Il n'y a pas eu de négociations avec Philippe Tchamitchian, la question ne relevait pas de la COMUE ou de Philippe Tchamitchian, mais vraiment de l'avis des tutelles, qui ont leurs stratégies et leurs politiques vis-à-vis des regroupements, des IDEX et des I-Sites et qui investissent leurs forces sur les IDEX et les I-Sites.

M. PELLET.– Juste une précision, on m'a parlé d'une vingtaine de dossiers qui seront sélectionnés à l'issue de cet appel à projets, c'est bien cela ?

Mme de SUREMAIN.– C’est ce qui se dit.

M. PELLET.– La première vague contenait, je crois, 198 dossiers, dont 29 ont été retenus. Cela veut dire que 160 personnes vont représenter un dossier, plus ceux qui n’en ont pas encore présenté.

M. LE PRÉSIDENT.– Non, car c’est l’éligibilité hors IDEX et hors I-Site.

M. PELLET.– La première vague aussi.

M. LE PRÉSIDENT.– Non, pas du tout. Nous ne sommes pas du tout sur ces chiffres.

M. PELLET.– On ne sera pas au-delà de la centaine, voire de 150 ?

M. LE PRÉSIDENT.– Pas d’après mes retours.

M. PELLET.– Il me semble que dans les convictions initialement posées pour les EUR, la présence d’UMR faisait partie des conditions. Lorsque l’on regarde les trois projets, au-delà des participations de certains chercheurs, ce qui compte, c’est la participation d’un laboratoire en tant que tel. Or on voit bien que le projet Live est armé et réunit à peu près toutes les conditions et les qualités annoncées par le jury, alors que les deux autres projets ont les bras coupés, disons-le franchement.

Cela revient sommairement à dire que les tutelles, avant même que nous déposions le projet, ont décidé que deux EUR seraient sans force, avec ce que cela implique. Si cela passe quand même, tant mieux, cela voudrait dire que les tutelles garantissent, en échange de notre docilité, que les projets passeront même s’ils n’ont pas les qualités correspondantes aux critères annoncés, ce qui est positif, mais je trouve que cela montre à quel point ces appels à projets sont truqués dès le départ. L’autonomie des universités n’existe pas et ce sont les tutelles, les institutions autres que l’UPEC, qui sont en train de dessiner l’avenir.

La question que je voulais poser, c’est : puisque la raison de cette demande de retrait des grands laboratoires de l’UPEC de ces projets vient du prochain appel à

projets SFRI, où il est question d'associer l'I-Site de Gustave Eiffel aux labEX et IDEX de l'université, donc aux grands laboratoires de l'université pour candidater le SFRI, qu'est-ce qu'il reste comme armes à l'UPEC ? Tu me dis qu'il n'y a pas eu de négociation avec Philippe Tchamitchian. On sait bien que Philippe Tchamitchian ne fera pas de modifications, il l'a répété maintes fois.

M. LE PRÉSIDENT.– Laisse tomber, ce n'est pas Philippe Tchamitchian. Ce n'est vraiment pas le sujet. Il n'y a pas de négociation.

M. PELLET.–, Mais il y en aura une autour du SFRI.

M. LE PRÉSIDENT.– Il n'y a pas de négociations au niveau du SFRI. Certains chercheurs se sont engagés dans des labEX et vont intégrer SFRI, car il y a une liberté du choix académique.

Mme de SUREMAIN.– La réponse à la candidature SFRI sera apportée par l'université cible, qui sera Gustave Eiffel.

M. PELLET.– Je le sais. C'est bien le cœur du problème et si je pose la question, c'est parce qu'on revient à des questions qui ont été cruciales dans le débat de l'année dernière, qui est le maintien ou non. Nous savons depuis trois ans que depuis que l'UPEC a refusé la fusion, les projets de la COMUE et de Gilles Roussel de l'UPEM Gustave Eiffel, consistent à obtenir plus ou moins le rattachement des bijoux de famille de l'UPEC, c'est-à-dire les labEX, les laboratoires un peu prestigieux, mais sans le reste de l'UPEC et sans que l'UPEC ait son mot à dire, à la politique de recherche de Gustave Eiffel. J'entends bien la contrainte des institutions.

M. LE PRÉSIDENT.– Mais quelle est la question ?

M. PELLET.– La question, c'est : quelles sont les armes de l'UPEC face à ce qui apparaît être une nouvelle tentative de rattachement des grands organismes de

recherche de l'UPEC à Gustave Eiffel et à la COMUE, c'est-à-dire à ce que nous avons appelé pendant trois ans les « tentatives de dépeçage de l'UPEC » ?

M. LE PRÉSIDENT.– Là-dessus, je pense que l'UPEC n'a pas à rougir de sa force. Elle dépose trois EUR avec prestige.

M. PELLET.– Encore faut-il ne pas se la faire capter.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est pour cela que nous la déposons. Vous avez bien compris le message initial, mais tu n'étais pas là. J'ai débuté en expliquant pourquoi déposer trois EUR était un projet d'établissement important.

Par ailleurs, je pense qu'il faut sortir de ce combat. L'UPEC aujourd'hui est sur un positionnement territorial de réseau universitaire qui dépasse largement le problème de l'I-Site. Il faut au contraire que notre politique soit affirmée sur le plan d'un réseau universitaire.

M. PELLET.– Où en sont les traces ?

Mme de SUREMAIN.– La qualité scientifique des projets déposés est le meilleur signe de l'affirmation de l'UPEC, qui préfère aller à un concours sans avis défavorable. Elle aurait aimé pouvoir déposer un ou des projets formulés différemment, mais elle a tenu compte des préconisations et des contraintes pour éviter l'avis défavorable ; elle dépose quand même et ira au bout de la démarche. C'est une affirmation d'établissement forte, avec des projets de grande qualité scientifique. Certains aspects sont hors de notre portée, mais en tout cas nous continuons à déposer des projets et à développer des partenariats et des réseaux malgré les contraintes.

M. LE PRÉSIDENT.– Dans le même temps, le CNRS s'interroge aussi sur l'I-Site. Une convention sur les statuts aura lieu la semaine prochaine et ce que dit le CNRS, c'est : quelle est la question que vous posez au CNRS ? Pour l'I-SITE, en quoi avez-vous besoin du CNRS ? La discussion n'est pas ciblée sur l'UPEC, c'est une politique

plus globale, plus nationale de remise en question du CNRS qui ne voulait probablement pas avoir les mains liées sur du PIA. C'est comme cela que nous l'interprétons. Nous aurions vraiment souhaité que cela se passe différemment.

M. PELLET.– Le pouvoir est à celui qui tient les cordons de la bourse. C'est Gustave Eiffel qui déposera le SFRI et ce sont donc eux qui détiendront les cordons de la bourse pour tous les laboratoires de recherche.

Mme de SUREMAIN.– Je signale que dans l'EUR GPS3, nous n'avons pas simplement en soutien, mais en partenaire la Fondation Maison des sciences de l'homme. Est-ce que tu connais le rayonnement scientifique et les capacités financières de cette fondation ? C'est un partenariat très important et très intéressant. On ne peut pas dire que l'UPEC reste les bras croisés. Certes, son champ d'expression a été un peu rogné ; cela dit, elle essaie de développer une stratégie complémentaire avec ses forces de recherche qu'elle ne sacrifie pas du tout et qu'elle essaie de valoriser au maximum dans l'espace qui est possible pour elle.

M. THAUVRON.– Si j'ai bien compris, le CNRS doit donner un avis sur les trois EUR. Est-ce un avis binaire (oui/non) ?

M. LE PRÉSIDENT.– Non, le CNRS a annoncé qu'il donnerait un avis potentiellement défavorable sur GPS3 à cause du LISA, ce que nous avons voulu éviter.

Sur l'EUR Francophonies, il y a normalement eu un avis favorable, mais l'interaction du SeDyl avec l'INALCO a créé un *buzz* qui a fait qu'ils ont finalement préféré ne pas intervenir ; ils ont demandé qu'il n'y ait pas de laboratoire affiché pour cette raison.

M. PELLET.– Il n'y a pas d'avis ?

M. LE PRÉSIDENT.– Il n'y aura pas d'avis défavorable.

M. THAUVRON.– Comment cela a-t-il été exprimé ?

M. LE PRÉSIDENT.– Cela a été exprimé ainsi : il y aurait eu une politique du SeDyl autour de l'UNALCO et par conséquent, c'était compliqué de mêler les choses sur deux objets de PIA alors que le satellite universitaire était différent. Finalement, les IDEX et ISITE enferment toutes les discussions, au grand dam d'ailleurs des chercheurs ou anciens chercheurs, qui eux-mêmes y circulent. C'est pour cela que nous avons souhaité déposer trois EUR. Pour avoir parcouru une traduction anglaise de l'EUR hier soir, qui dans ce domaine de SHS est du haut vol, je vous garantis que c'est extraordinaire. Nous sommes sur du haut de gamme. Hier, j'ai été au HCERES pour l'IMRB. Parfois, les jurys internationaux ne comprennent strictement rien à notre millefeuille d'organismes, d'universités... Ils se demandent quelle est notre tutelle. Quelque part, je pense que les jurys internationaux regardent la qualité scientifique et la qualité des partenaires nationaux et internationaux.

M. PELLET.– Ce sera ma dernière remarque, car elle justifiera mon vote. Le plus inquiétant dans ce qui est présenté aujourd'hui, c'est la suite.

M. LE PRÉSIDENT.– Je ne sais pas de quelle suite tu parles. Peux-tu préciser ?

M. PELLET.– Ce qui va se passe autour du SFRI.

M. LE PRÉSIDENT.– Qu'est-ce qui va se passer autour du SFRI ?

M. PELLET.– Je n'ai que des questions, je n'ai pas d'affirmation. Pour l'instant, je n'ai pas de réponse.

M. LE PRÉSIDENT.– Il y a des interactions avec des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Nous n'avons pas de contraintes académiques ou de veto à mettre, ils iront là où ils veulent aller.

Mme de SUREMAIN.– La liberté académique doit jouer dans tous les cas de figure. Elle a joué pour EUR2.

M. PELLET.– Les personnes du LISA ne vont pas là où elles devaient aller. C’est un argument fort.

M. LE PRÉSIDENT.– Le LISA est très impliqué dans le volet Vulnérabilités.

Mme de SUREMAIN.– En tant que tel, le LISA est impliqué comme laboratoire, c’est la seule exception. Le CNRS soutient la candidature de Live comme partenaire. C’est le seul cas et cela correspond à la cartographie des forces de recherche que les instances ont réalisée. Le LISA n’aura donc pas de difficulté à participer au SFRI. Effectivement, certains choix politiques sont différents des stratégies scientifiques et nous devons composer avec cela.

M. GUYARD.– Pour conclure le débat et sans vouloir le bloquer, je rappelle qu’il ne faut pas qu’il y ait de disparités entre les Masters classiques et les EUR. Nous serons très vigilants aux deux moyens offerts de manière à ne pas former des petites catégories d’élite au sein même de notre établissement.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce n’est pas du tout l’objet.

Je vous propose de faire un tour des procurations et de passer au vote.

Mme LACHGUER procède à la lecture des pouvoirs

M. LE PRÉSIDENT.– Nous allons passer au vote.

Qui s’oppose ? Par procuration, qui s’oppose ? Qui s’abstient ? Par procuration, qui s’abstient ?

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Les projets d’Ecole de recherche sont adoptés à la majorité (1 abstention).

Je vous remercie. Je félicite les porteurs et porteuses qui sont encore à la tâche et qui ont à mon avis traversé un orage sismique assez important.

Nous allons revenir en arrière avec l'approbation des procès-verbaux.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

Mme de SUREMAIN.– Nous reprenons le cours normal de ce Conseil d'Administration avec la présentation de deux PV : le procès-verbal du CA du 5 octobre 2018 et celui de l'avant-dernier CA, du 18 janvier 2019.

1.2 Approbation des procès-verbaux des 05/10/2018 et 18/01/2019

Mme de SUREMAIN.– Je remercie beaucoup les services de la DAJG qui ont encore une fois innové et ont mis en ligne ces PV pour que vous puissiez les modifier en ligne. Certains sont intervenus, nous avons une trace de ces modifications de façon apparente, ce qui permet de suivre de très près ces éléments de modification.

J'ai moi-même essayé de modifier et j'ai pu télécharger dans Word sur mon ordinateur, mais apparemment il y a un petit souci de synchronisation et mes modifications n'ont pas été enregistrées. C'est peut-être lié à mon ordinateur, car j'ai souvent des problèmes de connexion. Avez-vous des difficultés à effectuer les modifications et que pensez-vous de ce nouveau système de validation ?

M. PELLET.– Il fonctionne.

Mme de SUREMAIN.– En effet, Éric Pellet a réussi puisque ses modifications apparaissent. Comme j'en ai apporté moi aussi, j'ai prudemment enregistré le fichier. Mes modifications sont d'ordre typographique et ne modifient le sens d'aucune phrase.

Y a-t-il des remarques ou des commentaires sur l'un ou l'autre de ces PV ?

Nous allons pouvoir passer à l'approbation. Nous allons commencer par le premier procès-verbal du 5 octobre 2018. Y a-t-il des modifications dans les procurations ?

Qui s'oppose au procès-verbal du vendredi 5 octobre 2018 ? Qui s'oppose par procuration ? Qui s'abstient ? Qui s'abstient par procuration ?

Merci.

Pour le procès-verbal du vendredi 18 janvier 2019, y a-t-il des votes contre ? Des procurations contre ? Des abstentions ? Des procurations d'abstention ?

Nous vous remercions.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Le CA adopte à l'unanimité les procès-verbaux du 05/10/2018 et 18/01/2019.

Ces PV sont adoptés et disponibles en ligne.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.2 Avis sur la nomination du directeur ou de la directrice du SCUIO-BAIP et information sur la nomination d'une chargée de mission sur l'orientation

M. LE PRÉSIDENT.– L'approbation de la donation étant assez anecdotique, nous allons passer à la nomination de la directrice du SCUIO-BAIP. Il n'y a qu'une seule candidature. Conformément aux statuts, ce doit être un enseignant chercheur, c'est pourquoi la proposition est celle d'un enseignant chercheur.

Deuxièmement, nous proposons un chargé de mission associé, qui est Florence Colin, qui travaille déjà depuis assez longtemps avec le SCUIO-BAIP autour d'une mission sur l'orientation.

Il y a eu une seule candidature. Nous ne souhaitons pas forcément avec cet appel d'offres que ce soit quelqu'un de l'équipe qui se présente, mais il s'agit d'Alexandra d'Anglemont de Tassigny. Elle est déjà très investie dans la MIEE et dans le travail qui se fait autour du BAIP et va accompagner la chargée de mission en liaison avec Joëlle et son équipe. En ce sens, il y a une certaine logique à cette candidature aujourd'hui. Étant donné qu'un seul nom est proposé, nous sommes obligés de passer par un vote. Je vous demanderai d'essayer de régler cela assez vite. Joëlle est partie, mais a pu s'exprimer.

Alexandra ne pouvant pas être là aujourd'hui, elle a laissé une lettre que je vais lire.

(Lecture de la lettre de la candidate.)

« Maître de Conférences à l'UPEC depuis 2006 au sein d'une formation d'ingénieurs, j'ai été très rapidement confrontée à la problématique de l'insertion professionnelle de nos jeunes diplômés. En effet, la commission du titre d'ingénieur impose à toute formation la mise en place d'un suivi de ses diplômés à 6 mois, mais également à 1 et 5 ans. J'ai donc dans le cadre de mes activités de responsable de la troisième année puis de directrice de l'ISBS créé et mis en place les enquêtes « premier emploi » puis de « suivi de carrière » de nos diplômés. Directrice adjointe de l'ESIPÉ-Créteil depuis février 2018, j'ai également déployé ces enquêtes sur l'ensemble des autres départements de l'École. Afin de faciliter l'insertion professionnelle de nos élèves ingénieurs, j'ai également mis en place le portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) d'abord au sein de l'ISBS puis à partir de 2018 sur l'ensemble de l'ESIPÉ-Créteil. J'ai également formé des collègues à l'accompagnement des élèves ingénieurs dans le dispositif PEC. De manière à participer à un partage de pratiques en manière d'insertion professionnelle, j'ai souhaité intégrer le réseau des BAIP où je suis actuellement le seul enseignant-chercheur. Au cours de mes différentes missions, j'ai également pu aborder la partie informations et orientations des étudiants et des lycéens lors des différents salons de l'orientation et journées portes ouvertes auxquels j'ai pu participer. Je vous présente donc ma candidature. »

M. PELLET. – Si j'ai bien lu, la candidate est directrice adjointe de l'ESIPÉ, assesseure aux partenariats et enseignante. Va-t-elle garder tous ces mandats tout en étant directrice du SCUIO ?

M. LE PRÉSIDENT.– Elle est de toute façon impliquée dans la MIEE, c'est sa fonction autour des partenariats. Je rappelle que nous ne souhaitons pas présenter Alexandra.

Mme de SUREMAIN.– L'appel à candidatures a d'ailleurs été prolongé.

M. LE PRÉSIDENT.– Aujourd'hui, la demande formulée par Joëlle et son équipe, c'est d'avoir quelqu'un sur le bateau, en sachant que Joëlle travaille déjà aujourd'hui avec Florence Colin de façon informelle. Alexandra est là en accompagnement. Si vous avez une candidature, nous serons ravis de la proposer.

M. VALLÉE. – Lors d'un précédent CA, vous aviez expliqué qu'il y avait une candidate potentielle, mais qui ne correspondait pas aux statuts. Donc concrètement, c'est un porte-nom.

M. LE PRÉSIDENT.– Quand même pas. Alexandra est très impliquée dans l'orientation. Heureusement qu'elle n'est pas là pour entendre cela.

Mme de SUREMAIN.– Et la personne qui aurait souhaité candidater, mais dont le statut ne le lui permet pas serait impliquée davantage sur un volet « Orientation » que sur le volet « insertion professionnelle ». Elles auront des compétences extrêmement complémentaires.

M. VALLÉE. – Qu'elle soit impliquée, d'accord, mais est-ce qu'elle va tout cumuler ?

M. LE PRÉSIDENT.– Ce n'est pas un cumul. Si tu penses qu'aujourd'hui l'ESIPe a la structure et la voilure pour se permettre de se passer du travail d'Alexandra d'Anglemont de Tassigny, donne-moi un nom. Je ne pense pas que la volonté d'Alexandra aujourd'hui soit d'être dans le cumul, ce n'est pas du tout son genre. Nous avons un problème de ressources. Si une directrice ou un directeur s'était présenté, nous n'en serions pas là. Je ne sais pas si vous étiez présents au Conseil d'administration, mais nous avons rouvert et prolongé le poste. Je veux bien qu'on prolonge, mais sans candidat, que fait-on ? Il y a une vraie réalité aujourd'hui

autour du SCUIO-BAIP et une demande très forte de ses équipes d'être accompagnées.

Nous ne sommes pas pour les cumuls ; nous sommes aujourd'hui dans des difficultés de croissance d'une école qui n'est pas très riche. Par ailleurs, Alexandra a quitté l'ISBS, ça a été une première étape.

M. VALLÉE. – Je ne comprends pas l'argument selon lequel l'autre personne ne pouvait pas prendre la direction du BAIP.

Mme de SUREMAIN.– Elle n'est pas enseignante-chercheuse.

M. VALLÉE. – Dans mes souvenirs, Philippe Bizeul, qui a quitté ses fonctions, est PRCE.

Mme de SUREMAIN.– C'est dans les statuts.

M. VALLÉE. – Quels statuts ?

Mme de SUREMAIN.–De l'université.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous ne pouvons pas y déroger.

Mme de SUREMAIN.– Sauf si les statuts sont modifiés.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous pourrions peut-être modifier les statuts plus tard, mais pour l'instant, nous sommes dans l'urgence.

C'est un peu absurde, nous sommes d'accord et nous pourrions peut-être revoir cela dans les statuts même si cela prendra un peu de temps.

Je vous propose de passer au vote.

M. LEVRAT. – Nous nous prononçons pour un avis. S'agissant d'un vote sur une personne, la coutume veut que nous passions par un scrutin à l'urne. C'est un exercice auquel nous nous sommes un peu habitués. Je vais donc proposer au membre le plus âgé et à la membre la plus jeune, M. Zougbedé et Mme Mouloudi, de nous assister dans cette tâche en étant assesseurs du bureau de vote. Nous

allons appeler les membres les uns après les autres dans l'ordre de la liste d'émargement.

(Il est procédé au vote.)

Interruption de 11 heures 25 à 11 heures 40.

M. LE PRÉSIDENT.– *(hors enregistrement)* Tout le monde a voté ? Asseyez-vous. Nous allons passer au dépouillement et enchaîner.

(Il est procédé à un vote à bulletins secrets.)

Le CV approuve la nomination du directeur ou de la directrice du SCUIO-BAIP à la majorité par 28 voix favorables et 3 votes blancs.

2.1 Approbation de la donation de Madame Anne Wiazemsky à la Chancellerie des Universités de Paris au profit de la bibliothèque littéraire Jacques Doucet

M. BASQUIN. – Nous sommes amenés à vous solliciter suite à un courrier que nous avons reçu de la part du recteur-chancelier des universités de Paris, qui nous a saisis au titre de la gestion de la Chancellerie des Universités de Paris, laquelle a un patrimoine relativement conséquent.

Notre université, comme toutes les universités d'Île-de-France, est membre du conseil d'administration de la Chancellerie. Au titre de l'administration des biens de la chancellerie, le recteur de Paris est amené à traiter la question d'un legs, celui d'Anne Wiazemsky en faveur de la bibliothèque littéraire Jacques Doucet. De manière à pouvoir agir devant le notaire, le recteur de Paris a saisi tous les présidents d'universités d'Île-de-France au titre de leur qualité de membres du Conseil d'administration de la Chancellerie. Il leur demande l'autorisation d'agir en

tant que chancelier. Il a donc demandé à toutes les universités d'Île-de-France dont la nôtre de se prononcer sur la délibération dont je vous communique la teneur :

« Le Conseil d'administration (sous-entendu le conseil d'administration de la Chancellerie de Paris) accepte le legs consenti par Madame Anne Wiazemsky au profit de la Bibliothèque Littéraire Jacques Doucet et s'engage à ne pas vendre les biens objet du présent legs. À cet effet, le Conseil d'administration autorise le Recteur-chancelier à représenter la Chancellerie des universités de Paris pour signer tous les actes de la procédure, notamment l'acte de délivrance de legs et la déclaration de succession, ainsi que pour effectuer toutes formalités fiscales. »

Cet acte est relativement technique et pas inintéressant au plan académique puisqu'il s'agit d'enrichir le fonds de la bibliothèque littéraire Jacques Doucet.

Il importe que notre Conseil d'Administration, comme celui des autres universités d'Île-de-France, se prononce sur les termes de la délibération que je viens de vous lire.

M. LE PRÉSIDENT.– La chancellerie demande notre avis. Je propose de vous faire voter tout de suite.

M. PELLET.– Nous pourrions demander à Godard de venir pour nous dire s'il est d'accord.

Mme de SUREMAIN.– Il est un peu gênant de toujours présenter Mme Wiazemsky par rapport à M. Godard.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

M. LE PRÉSIDENT.– En l'absence de procuration, qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Le Conseil d'administration approuve la donation de Madame Anne Wiazemsky à la Chancellerie des Universités de Paris au profit de la bibliothèque littéraire Jacques Doucet.

4. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

4.1 Approbation de l'exécution budgétaire et du compte financier pour l'année 2018

Mme de SUREMAIN.– Ces questions sont extrêmement importantes et intéressantes, car elles nous permettent de présenter le bilan budgétaire et financier de l'UPEC pour l'année passée et d'avoir un retour sur l'activité de l'établissement et ses points forts, qui sont nombreux.

Mme Pasquier et M. Verscheure vont présenter ce bilan.

M. VERSCHEURE. – Je me permets de vous présenter Cyrielle Haldemann qui représente le cabinet Deloitte aujourd'hui.

Mme HALDEMANN. – Bonjour à tous.

Mme PASQUIER.– Ont été mis à votre disposition un certain nombre de documents qui précisent l'exécution budgétaire de l'ensemble des tableaux budgétaires qui vous ont été présentés en cours d'année en prévision, des éléments d'évolution de nos ressources et de nos dépenses par rapport aux exercices antérieurs, ainsi qu'une note de présentation de l'ensemble.

Nous allons aujourd'hui vous donner les éléments les plus significatifs de cette exécution 2018, en commençant par la détermination du solde budgétaire 2018. Je vous rappelle que depuis le passage à la GBCP, ce solde budgétaire est un solde intermédiaire de trésorerie, qui observe la différence entre les encaissements et les décaissements des opérations budgétaires de l'exercice :

- des autorisations d'engagement à hauteur de 234 400 000 euros,
- des crédits de paiement à hauteur de 231 800 000 euros,
- des encaissements de recettes à hauteur de 237 millions.

Si l'on compare l'encaissement des recettes de 237 millions avec les décaissements de dépenses de 231,8 millions d'euros, on obtient un solde budgétaire excédentaire de 5,2 millions d'euros.

En réalité, nous avons prévu au budget 2018 un solde budgétaire négatif de 5,4 millions d'euros. La différence provient pour l'essentiel de décaissements nettement inférieurs à la prévision.

Vous pouvez voir le rappel des prévisions budgétaires après BR2 et leur exécution enveloppe par enveloppe. Nous avons prévu 244,9 millions et nous avons réalisé 234,4 millions, soit un écart d'un peu plus de 10 millions en autorisations d'engagement. Cela représente néanmoins une consommation de 96 % des prévisions, avec des taux très variables selon les enveloppes. Sur l'enveloppe Personnels, les prévisions ont été réalisées à 98 %, contre 88 % seulement sur l'enveloppe Fonctionnement et 81 % sur l'enveloppe Investissement.

Si l'on compare avec l'année précédente, les prévisions avaient été réalisées à 99 % sur l'enveloppe Personnels et 92 % sur l'enveloppe Fonctionnement. En revanche, sur l'Investissement, nous n'avons réalisé que 70 %, et cette année 81 %.

Concernant les activités toutes enveloppes confondues, les écarts entre les prévisions et les réalisations relèvent essentiellement de :

- la formation, à hauteur de 4,7 millions d'euros, soit 4 % des prévisions,
- la recherche, à hauteur de 2,5 millions d'euros, ce qui représente là aussi 4 % des prévisions,
- l'immobilier pour près de 1,9 million, ce qui représente un peu plus : 7 % des prévisions réalisées.

Par type de dépenses, sur l'enveloppe Personnels et sur l'enveloppe Fonctionnement, les écarts les plus significatifs concernent :

- la formation sur l'enveloppe Personnel (1,5 million d'euros) et Fonctionnement (3,2 millions d'euros),
- l'immobilier, et notamment les travaux, sur l'enveloppe Investissement : 1,7 million d'euros.

Si l'on observe maintenant l'écart entre nos prévisions et notre exécution en crédits de paiement, soit les décaissements des dépenses intervenues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, nous avons prévu un peu plus de 247 millions et nous avons réalisé 231,8 millions. L'écart est assez significatif : 15,3 millions en dépenses non décaissées par rapport à nos prévisions, soit une réalisation à 94 % avec toujours 98 % sur le personnel étant donné que les AE, par définition, sont égales aux CP.

Au niveau du fonctionnement, nous arrivons à 78 % de réalisation. L'année dernière, nous étions à 81 %. L'écart n'est pas très important.

En investissement, nous sommes passés de à 56 % à 77 % cette année.

Du côté de l'exécution des prévisions de recettes encaissables, la prévision a été réalisée à 98 %. Nous avons constaté en encaissements rapprochés des titres émis 237 millions pour une prévision de 241,7 millions, soit un peu moins de 5 millions non rapprochés.

Des opérations autres que les opérations budgétaires impactent la trésorerie, notamment des opérations au nom ou pour le compte de tiers ou d'autres encaissements et décaissements sur compte de tiers. Sur ces opérations, les décaissements sont supérieurs aux encaissements (2,7 millions d'écart). Si on prend la totalité de la variation de notre trésorerie, un abondement supplémentaire de trésorerie de 2,5 millions est constaté, ce qui porte le niveau final de la trésorerie à 47,8 millions d'euros, soit 76 jours de fonctionnement et 3 jours supplémentaires.

D'autres éléments qui seront présentés par Philippe Verscheure de manière très détaillée comprennent le compte de résultat, la capacité d'autofinancement et l'évolution de la situation patrimoniale.

Le compte de résultat a été excédentaire de 3,8 millions cette année, en augmentation de 500 000 euros par rapport à 2017. Même si ça peut sembler beaucoup, je rappelle que cela ne représente que 1,5 % des prévisions.

Une capacité d'autofinancement de 8,4 millions d'euros a permis de financer cette année 80 % de nos investissements, contre 79 % l'année précédente. Les subventions d'investissement s'élèvent à 1 850 000 euros. Par soustraction, le prélèvement sur fonds de roulement s'élève à 240 000 euros seulement alors que 7 millions de prélèvements positifs étaient prévus au budget 2018.

Le fonds de roulement à la fin de l'exercice sera de 26 467 000 euros, soit l'équivalent de 42 jours de fonctionnement contre 43 l'année précédente ; nous avons donc perdu l'équivalent d'un jour de fonctionnement.

L'évolution de nos ressources est de l'ordre de 236 millions d'euros pour les recettes encaissables et montre une augmentation non négligeable de plus de 4 millions d'euros, dont 3 millions supplémentaires concernant les subventions de l'État et 1,3 million sur les autres ressources propres. Le poids de nos ressources propres et des autres financements publics par rapport à l'ensemble des recettes encaissables est en progression (15,9 % de l'ensemble des recettes encaissables contre 15,6 % l'année précédente). L'établissement a de plus en plus la capacité à financer ses activités.

Concernant l'évolution des autres financements publics, on constate une légère baisse par rapport à l'année 2017, essentiellement liée à des opérations pluriannuelles, que ce soit en termes de travaux immobiliers ou de financement de l'activité de recherche, voire de certaines activités de formation. Les reversements de financement public sont liés à la réalité des dépenses constatées dans l'exercice.

Pour cette année, ces financements ont contribué au financement des actifs à hauteur de 1 million d'euros, un peu moins que l'année précédente (1,7 million).

Du côté des ressources propres, l'évolution est tout à fait notable, avec une augmentation de 5 % de nos réalisations de ressources propres, qui représente globalement 12 % des recettes encaissables. Les augmentations les plus importantes concernent les recettes liées à la formation par l'apprentissage (8 % d'augmentation pour un peu moins de 900 000 euros, dont 700 000 euros concernent uniquement l'augmentation de la péréquation versée par le CFA SUP 2000).

Du côté de la FC, l'augmentation est non négligeable : 7 % soit 500 000 euros supplémentaires.

Les prévisions de ressources propres ont été réalisées à 97 %.

Sur l'ensemble du taux de réalisation des recettes de l'UPEC, 99,3 % des prévisions définitives ont été réalisées en 2018. Le taux de réalisation de ces recettes varie de 79 % à 110 % selon les composantes de l'établissement.

Le taux de réalisation est très légèrement inférieur à celui de l'année précédente (99,6 %), mais reste tout à fait satisfaisant.

Du côté des dépenses, il est intéressant de voir la cartographie des dépenses à différents moments du flux de la dépense.

Nous voyons d'abord les autorisations d'engagement, qui correspondent notamment aux commandes de l'établissement, pour un montant de 234,4 millions d'euros. Les crédits de paiement, c'est-à-dire le décaissement de ces commandes *in fine*, n'ont été que de 231,8 millions. La situation de ces dépenses en droits constatés est intéressante, avec 236 millions d'euros. On constate une différence notable entre le montant des droits constatés sur les dépenses décaissables (les services faits) et les crédits de paiement (4,4 millions). D'où l'importance, dans la construction budgétaire, de constituer notre budget non seulement en autorisations

d'engagement et en crédits de paiement, mais aussi de façon à assurer son équilibre du point de vue des droits constatés sans que cela entraîne un déficit d'exercice.

Si on rajoute les charges d'amortissement et de provisions, nos dépenses ont été constatées à hauteur de 256 millions d'euros, avec une part non négligeable pour la masse salariale (74 %), à hauteur de 189 millions d'euros.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 37 millions d'euros. Les amortissements et provisions constituent une part non négligeable avec 20 millions d'euros, les investissements 4 millions et les travaux 7 millions d'euros.

En ce qui concerne l'évolution de ces dépenses par rapport à 2017, en dehors de l'augmentation des amortissements et prévisions, sur laquelle nous reviendrons, l'augmentation la plus importante concerne en valeur absolue la masse salariale avec 2,3 millions d'euros supplémentaires, même si cela ne représente que 1,2 % d'augmentation par rapport à 2017. Ce pourcentage est relativement limité.

Le taux de réalisation des prévisions définitives hors investissements a été de 97,7 % des prévisions contre 98,2 % l'année précédente.

La masse salariale augmentée du montant des contrats doctoraux s'élève à 2,6 millions d'euros. Pour le moment, la COMUE refacture les contrats doctoraux, mais si on intègre ces contrats doctoraux, notre masse salariale va représenter 191,7 millions et, par rapport à l'ensemble de nos charges, 78,1 % de ces charges en 2018, contre 79 % l'année précédente. C'est une évolution intéressante puisque le poids de notre masse salariale est légèrement inférieur.

Le poids de cette masse salariale se réduit par rapport aux produits encaissables : on passe de 82,6 % l'année précédente à 81,9 % pour cet exercice, mais nos produits encaissables ont particulièrement progressé entre 2017 et 2018.

Concernant la consommation des emplois, nous avons prévu un plafond d'emplois à hauteur de 2 620 équivalents temps plein travaillés. Nous avons consommé en 2018 2 591 équivalents temps plein travaillés, soit 25 ETPT de plus que l'année précédente, essentiellement sur la population des BIATSS (19 équivalents temps plein travaillés de plus qu'en 2017), mais aussi sept chercheurs contractuels, donc des recrutements sur des contrats de recherche. On note aussi l'évolution entre la population des titulaires et la population des contractuels. Nous avons rémunéré 33 ETPT de moins en personnel titulaire et 58 ETPT de plus en personnel contractuel, ce qui a une incidence sur la consommation de la masse salariale.

La masse salariale est répartie sur les rémunérations et les charges. Les rémunérations augmentent davantage que les charges. À partir du moment où on paie moins de personnel titulaire, les cotisations de pensions civiles se réduisent au bénéfice des autres charges qui relèvent davantage du régime général, et l'évolution porte sur :

- les rémunérations principales (à peu près 1,8 % d'augmentation)
- les rémunérations accessoires (2,6 % d'augmentation)
- les congés, primes et indemnités à hauteur de 2,3 % d'augmentation

Globalement, cette masse salariale a évolué de 2,3 millions d'euros tandis qu'on augmentait les ETPT de 25 pour la même période.

Les éléments les plus significatifs d'évolution ont été :

- des mesures générales ou catégorielles (compensation de la CSG, plan PPCR et augmentation de la valeur du point pour une petite part)
- l'augmentation, encore cette année, du GVT à hauteur de 1,4 million d'euros

Sur l'évolution, on constate une augmentation des recrutements, des contrats de recherche, et des cours complémentaires (300 000 euros), mais à l'inverse, une

réduction de l'évolution de la structure des emplois (à peu près -300 000 euros) du fait d'un moins grand recrutement sur des personnels titulaires.

Du côté de l'évolution des dépenses d'investissement, l'investissement représentait 9,3 millions d'euros l'année précédente, contre 10,5 millions d'euros cette année, ce qui est une progression notable. Nous nous situons même un peu au-dessus de la moyenne des investissements constatés de 2012 à 2017, particulièrement sur les équipements en formation et sur les travaux.

Bien sûr, ces investissements génèrent une charge d'amortissement, qui est en augmentation notable. Elle correspond à la réception de bâtiments, de travaux qui sont maintenant amortissables, mais qui sont par ailleurs neutralisés étant donné que nous avons reçu des subventions pour financer ces travaux. Le solde entre cette neutralisation et cet amortissement des subventions reste le même, soit à peu près 3,3 millions.

Si l'on regarde les prévisions des dépenses hors investissements, nous avons réalisé 97,7 % de ces prévisions contre 98,2 % en 2017. Ces taux varient entre 78 et 118 % comme à peu près les recettes selon les unités budgétaires (92 % en moyenne pour les composantes et 98 % en central).

78 % des prévisions définitives des dépenses d'investissement ont été exécutées contre 60 % l'année précédente.

Vous pouvez voir la cartographie des dépenses 2018 par activité, cette fois exprimées en autorisations d'engagement. 50 % sont des charges directement affectées aux formations, 25 % à la recherche, 3 % pour les dépenses de bibliothèques et de documentation, 10 % pour l'immobilier pour cet exercice, 11 % pour les dépenses de pilotage et de support et 1 % pour la vie étudiante.

Par rapport à 2017, sur ces dépenses par activité, mais en droits constatés, on note une augmentation des dépenses sur toutes nos activités entre 2017 et 2018.

Mme de SUREMAIN.– Merci beaucoup Claude.

Il serait judicieux d'enchaîner directement avec les présentations du compte financier par Philippe Verscheure. Nous poserons les questions ensuite.

M. VERSCHEURE.– Je vous propose de vous présenter le compte financier en trois parties. Je vais commencer par une très brève présentation des faits caractéristiques de l'exercice. Je vous présenterai ensuite les grands équilibres financiers et à partir de quels documents ces grands équilibres sont déterminés, puis je ferai un point assez approfondi sur un certain nombre de ratios qu'il m'a semblé utile d'évoquer ici afin d'avoir une vision à peu près concrète et globale de la situation financière de l'université au 31 décembre de l'exercice.

Les faits caractéristiques comprennent trois points :

- les dispositions réglementaires,
- la formation et la recherche,
- la vie institutionnelle de l'année 2018, qui a été riche.

S'agissant des dispositions réglementaires, il ne s'est rien passé en 2018. Simplement, l'année 2018 est l'année de digestion de la mise en place du nouveau logiciel budgétaire et comptable (SIFAC) version GBCP. Une réforme importante a été mise en application 2016, avec le lancement d'un nouveau référentiel comptable. En 2017, nous avons dû bloquer le dispositif financier et comptable pendant quelques jours pour mettre en place ce nouvel outil. 2018 est une année de digestion et d'appropriation de toutes les données et nouvelles notions de cet outil.

S'agissant de la formation et de la recherche, deux points sont à évoquer.

- Le bâtiment EP3 est livré, qui, au niveau de la Médecine, héberge ce que l'on appelle l'animalerie. Des travaux ont été suivis dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage par l'université.

- La loi ORE a modifié les conditions d'accès des étudiants à la vie universitaire et la vie universitaire elle-même. Les étudiants n'ont plus à cotiser auprès de la sécurité sociale, mais doivent verser une contribution avant leur inscription, la CVEC. Cette contribution est perçue directement par le CROUS et reversée pour partie à l'université qui a inscrit l'étudiant. En conséquence de cette loi, la subvention pour charges de service public a été accrue, d'une part pour répondre à l'augmentation des capacités d'accueil et d'autre part pour permettre un meilleur accompagnement des étudiants à la vie étudiante.
- Après le renouvellement des conseils centraux en 2018, le nouveau président a été élu en septembre, ce qui a un impact sur la vie financière et comptable.

Venons-en maintenant au cœur de cette présentation et voyons à partir de quels documents on détermine ces grands équilibres : un premier document qui regroupe les charges et les produits et un deuxième qui regroupe les opérations d'investissement.

Le premier document est le compte de résultat. Dans le deuxième document figure le tableau de financement des investissements.

Concernant le compte de résultat, le résultat se détermine par comparaison des charges et produits. Soit les produits sont supérieurs aux charges, auquel cas le résultat est positif, soit les charges sont supérieures aux produits, auquel cas le résultat est négatif.

Aujourd'hui, au moment du compte financier, ce résultat est mis en réserves. Vous devrez voter tout à l'heure sur l'affectation de ce résultat pour le porter en réserves. Ces réserves vont s'accumuler au fil du temps et constituer une ressource supplémentaire stable qui permettra à l'université de financer son actif et ses immobilisations. Les réserves sur le passif vont alimenter l'actif et permettre le financement du matériel de l'université.

Le résultat s'élève à 245 406 000 euros pour les charges et 249 240 000 pour les produits, ce qui donne un résultat positif d'un montant de 3 834 000 euros. Ce résultat est conséquent et il est très observé étant donné que c'est le premier point d'exercice du contrôle budgétaire par le recteur chancelier des universités. Ce point est déterminant : si nous avons deux résultats négatifs successifs, l'université sera mise en tutelle auprès du recteur chancelier des universités.

Ce résultat est en augmentation très forte par rapport à l'année dernière. Il est supérieur de 14 % à celui de l'année dernière et de 49 % au résultat 2016.

Même s'il est important, ce résultat n'est pas si conséquent que cela puisqu'il ne représente que 1,6 % du montant du budget de fonctionnement exécuté. Il représentait 1,4 % en 2017 et 1,1 % en 2016.

Un deuxième indicateur important est l'excédent brut d'exploitation, qui permet de mesurer la maîtrise qu'exerce l'établissement sur son activité courante. C'est l'ensemble de l'activité de l'université. Les opérations relatives aux amortissements et les éléments financiers qui peuvent intervenir ne sont pas pris en compte.

Après avoir été stable entre 2016 et 2017, cet indicateur est également en forte progression (15 %), de l'ordre de 14 207 000 euros.

Un troisième indicateur, et non des moindres, est la capacité d'autofinancement. Cet indicateur permet d'apprécier et de voir comment l'université peut faire face à sa stratégie d'investissement.

La capacité d'autofinancement permet de connaître les besoins de l'université pour financer ses investissements. Les ressources de l'université qui servent à financer ces investissements sont de deux ordres :

- les ressources externes, soit les subventions d'investissement versées à l'université par l'État, les collectivités territoriales et autres

- les ressources internes, liées à l'activité courante de l'université, soit la capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement se mesure en comparant les charges et les produits encaissables et décaissables. En outre, par son activité courante, l'université arrive à dégager une ressource qui lui permet de financer ses investissements ou, pour les universités en difficulté, cette CAF permet éventuellement de contribuer à restructurer son fonds de roulement.

La capacité d'autofinancement évolue très favorablement et s'élève à 8 437 000 euros, une progression de 14 % par rapport à 2017 et de 30 % par rapport à 2016. Elle se situe à un niveau très appréciable. Vous verrez tout à l'heure lorsque nous examinerons les ratios que la capacité d'autofinancement de l'université est forte.

Revenons aux deux documents d'analyse pour examiner le tableau de financement des investissements, qui indique quelles ressources financent quels emplois. La première est la ressource interne que nous avons évoquée, qui est la capacité d'autofinancement. Si l'on rajoute à cette ressource interne notre ressource externe que constituent les subventions d'investissement, pour un montant de 1 841 000 euros, on constate que cet ensemble couvre les dépenses d'investissement exécutées à hauteur de 10 526 000 euros. Elles sont presque toutes exécutées, car il y a un besoin de financement de l'activité que l'université se procure en prélevant sur son fonds de roulement. Un besoin net est dégagé d'un exercice, soit un prélèvement sur le fonds de roulement de 241 000 euros sur l'exercice.

On peut étayer cette évolution par un graphique assez éloquent qui montre l'évolution du fonds de roulement au fil du temps. Le fonds de roulement pour l'exercice 2017 s'élève à 26 708 000 euros. Si on ajoute nos ressources internes et externes (la CAF et les recettes d'investissement) à ce fonds de roulement, on voit que cet ensemble finance la totalité des dépenses d'investissement, pour un

montant de 10 526 000 euros. Il reste donc en fin d'année le nouveau montant du fonds de roulement : 26 467 000 euros.

Nous allons maintenant passer au bilan, qui permet d'avoir d'autres éléments d'analyse sur la structuration de l'activité.

De manière très simplifiée, le bilan se présente ainsi.

- Le passif comprend les réserves, les subventions pour les équipements et les dettes à court terme.
- L'actif comprend le matériel, les créances et la banque.

Le fonctionnement et l'articulation du fonds de roulement comportent trois niveaux d'observation :

- le financement du cycle d'investissements,
- le financement du cycle d'activités,
- par déduction, la trésorerie.

De manière plus détaillée, le cycle d'investissements fonctionne de la manière suivante : les subventions d'investissements, les réserves et les amortissements couvrent l'ensemble des biens immobiliers, du matériel et de l'équipement et des actifs immatériels (en grande partie des logiciels).

Le financement du cycle d'activités englobe l'activité courante de l'université en dehors de toute opération d'investissement. Les créances ou les dettes doivent se couvrir. Les charges payées par avance et les créances doivent couvrir ou être couvertes par les droits perçus par avance, les charges à payer et les dettes fournisseurs.

Pour finir, la trésorerie nette est la différence entre nos liquidités en caisse et des éventuels prêts à court terme qu'une structure peut obtenir.

Le financement du cycle d'exploitation permet de mettre en évidence le fonds de roulement, c'est-à-dire le surplus de capitaux propres qui n'ont pas financé l'actif immobilier. Est ajouté au fonds de roulement l'ensemble des excédents de résultats des exercices antérieurs. Ce fonds de roulement est une épargne que l'université a constituée progressivement et une accumulation de ressources de long terme qui ne sont pas investies dans les immobilisations :

- les subventions pour investissements, qui concernent les biens qui ne sont pas encore acquis,
- les résultats antérieurs,
- les amortissements et provisions.

Le fonds de roulement, qui ne sert à rien en tant que tel, est investi sous forme de créance pour financer le cycle d'activités et s'il en reste, sous forme de trésorerie.

Notre fonds de roulement baisse de 241 000 euros par rapport à 2017 et de 261 000 euros par rapport à 2016. Il reste cependant conséquent, car il permet encore de financer 42 jours de fonctionnement contre 44 jours en 2016.

Après avoir présenté le cycle des investissements, nous allons passer au cycle d'activités. Si les créances sont supérieures aux dettes, cela entraîne un besoin en fonds de roulement né de l'activité courante de l'université, que l'université ou l'établissement récupère à l'intérieur de son fonds de roulement. Le fonds de roulement permet d'alimenter ce besoin.

Si les dettes sont supérieures aux créances, nos ressources d'exploitation couvrent nos besoins, auquel cas il n'est pas nécessaire de recourir au fonds de roulement ; cet excédent finance la trésorerie.

Notre besoin en fonds de roulement est négatif. C'est un excédent de financement : nous nous trouvons dans la situation où nos dettes sont supérieures à nos créances.

Nous n'avons donc pas besoin par notre activité courante de prélever nos fonds sur le fonds de roulement. C'est un gage de sécurité. Cet excédent de fonds de roulement alimente notre trésorerie. Il est fort et augmente de manière importante. Pourquoi est-il fort ? Parce que le dispositif lié à la mise en place de la GBCP fait que les recettes ne sont acquises qu'à partir du moment où la recette est encaissée et où le titre définitif est émis. Dans un certain nombre d'opérations, le titre définitif n'est pas émis ou la recette n'est pas encore complètement constatée. Dans ces conditions, le rattachement des opérations à l'exercice se fait par la constatation de produits à recevoir (le commissaire aux comptes y veille), ce qui fait que notre cycle d'activités comprend des opérations de trésorerie importantes notamment en matière de formation par l'apprentissage et dans le cadre de contrats importants avec le CFA SUP 2000. En fin d'année, nous recevons des acomptes sur des conventions de formation par l'apprentissage pour des régularisations qui seront réalisées l'année suivante au titre de la reproduction des annexes définitives. À ce titre, nous avons reçu en 2017 un acompte de 4,5 millions. En 2018, nos opérations de formation par l'apprentissage ont été fortement accrues et l'acompte versé s'élevait à 5,7 millions. Ces opérations restent dans notre trésorerie.

En outre, certaines opérations importantes peuvent constituer un problème de trésorerie ; elles n'ont pas d'impact budgétaire, mais elles s'accumulent dans notre gestion courante. Il peut s'agir d'opérations relatives à la TVA ou d'opérations dans le cadre desquelles l'UPEC assure la mission de coordination dans le cadre de projets de recherche, pour lesquelles nous avons une mission de reversement une fois que les étapes intermédiaires se réalisent. Sur certains flux, nous n'avons pas de marge de manœuvre. Par exemple, dans le cadre de l'aide à la mobilité internationale versée par les ministères, nous recevons des fonds que nous devons verser aux étudiants.

Ce besoin en fonds de roulement progresse de 15 % entre 2017 et 2018, ce qui s'explique par une diminution des créances sur entités publiques.

On connaît en revanche une forte augmentation entre 2016 et 2017, car toutes les opérations qui ont été régularisées par un produit à recevoir ne sont pas toujours identifiées en fin d'année. Différents phénomènes peuvent l'expliquer ; comme je l'ai mentionné, 2017 a été l'année de passage de la GBCP en intégrant de nouvelles notions, nous n'avons peut-être pas toujours pu rattacher correctement les opérations à l'exercice, d'où la diminution de la constatation des recettes.

Je reviens maintenant au flux d'équilibre pour déterminer la trésorerie nette. La trésorerie nette est la différence entre les prêts à court terme (je vous rassure, l'UPEC n'a pas de prêts à court terme) et la trésorerie en caisse. S'il y a un besoin en fonds de roulement, le fonds de roulement l'alimente. Dans le cas contraire, le surplus attaque la trésorerie, et dans le cadre d'un excédent de financement, il alimente directement la trésorerie. Voilà comment fonctionnent le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

De manière très intéressante également, la trésorerie augmente de 5 % par rapport à l'an dernier sous l'effet d'un excédent de financement. Elle s'élève à 47 784 000 euros et représente 67 jours de fonctionnement. Pour vous donner un ordre d'idée, les dépenses mensuelles de personnel représentent 16 millions d'euros. Nous sommes presque à 5 mois d'autonomie sans aucune recette et aucun encaissement supplémentaire pour financer nos dépenses mensuelles de personnel.

Pour revenir à cette articulation, le fonds de roulement est le besoin de financement d'exploitation de la trésorerie. En d'autres termes, le fonds de roulement alimente la trésorerie et les créances à court terme.

Un mot sur le solde budgétaire et l'équilibre financier :

Le solde budgétaire est de 5 216 000 euros et la variation de trésorerie de 2 476 000 euros. On peut se demander si notre solde budgétaire est soutenable pour financer nos opérations de trésorerie. La réponse est positive et selon les normes fixées par la direction du Budget, si nous nous trouvons dans le cadre d'un solde budgétaire positif et d'une variation de trésorerie positive avec néanmoins un fonds de roulement qui baisse un peu, mais de manière très faible ou isolée, nous mettons en évidence une situation de trésorerie sécurisante à court terme.

À moyen et long terme, la situation est identique : notre trésorerie est très conséquente. Si, techniquement, on ajoute à cette trésorerie les restes que nous avons encaissés, qui sont importants, et que nous devons réduire tout ce qui est à engager et à payer, notre trésorerie finale s'élève à 15 452 000 euros. À moyen et long terme, l'université dispose d'une surface financière conséquente pour faire face à ces engagements.

Je terminerai par une analyse d'un certain nombre de ratios, tirée à l'époque d'un document transmis par la DGESIP, et qui comme Arnaud l'a dit existe désormais sous une autre forme. Je vous donnerai les informations au fur et à mesure une fois que j'aurai pu analyser ce document. J'ai exploité cet indicateur transmis par la DGESIP jusqu'en 2013 et je trouve que les ratios et les indicateurs sont intéressants, c'est pourquoi je vous les sou mets encore cette année.

S'agissant de l'ensemble des éléments sur l'équilibre financier du cycle d'exploitation, les indicateurs sont donnés par rapport à des seuils d'alerte et de vigilance fixés par la DGESIP. Sans tout reprendre, je voudrais simplement évoquer le ratio sur les produits encaissables, qui est en progression. Il met bien en évidence le fait que l'université dispose d'une capacité d'autofinancement de plus en plus importante pour financer ces investissements. La DGESIP a fixé le seuil de vigilance à 1 ; nous nous en éloignons et nous avons une marge d'autonomie intéressante.

Dans la colonne Analyse du risque, un point orange correspond au vieillissement d'un certain nombre d'immobilisations et notamment un taux de vétusté d'un certain nombre de biens scientifiques, mais surtout informatiques et pédagogiques. Le seuil d'alerte est 50 % de vieillissement quand on compare les amortissements aux acquisitions. Les seuils d'alerte ici sont beaucoup plus importants (64 % pour l'ensemble des biens) et si l'on zoome sur les immobilisations informatiques, on s'aperçoit que ce taux est bien supérieur et en grande progression. Il est passé de 65 % en 2016 à 71 % en 2018. Pour le matériel pédagogique, le taux de vétusté était de 77 % en 2016 et il est de 83 % en 2018. Le matériel informatique est amorti sur 5 ans ; la moyenne d'âge du matériel informatique est de 3 ans et demi sur l'ensemble du parc de l'université. Le matériel pédagogique s'amortit sur 10 ans ; sa moyenne est de 8 ans. C'est un point d'alerte sur lequel il conviendra d'être attentif.

S'agissant des ratios relatifs au financement de l'activité, la situation est là aussi de qualité. Je ne reviendrai pas sur le ratio Ressources propres sur produits encaissables, qui est en progression comme Claude l'a évoqué. Le seuil de vigilance de la DGESIP est important, ce qui signifie que notre autonomie par rapport à la subvention pour charges de service public est en progression et que nous bénéficions donc d'une marge de manœuvre sur ce point.

Le ratio pour les Charges décaissables/Produits encaissables et Charges externes/Produits encaissables démontre que l'université dispose d'une importante marge de manœuvre sur le financement de son cycle d'activités.

Pour finir, la capacité d'autofinancement sur les actifs immobilisés montre la part de notre autofinancement : celui-ci finance 80 % de nos immobilisations, taux très important qui atteste de la marge de manœuvre de l'université en matière de stratégie de ses investissements, sachant que le seuil d'alerte donné par la DGESIP est de 30 %.

S'agissant des dépenses de personnel sur produits encaissables, nous avons une marge de progression et nous sommes presque sortis du seuil de vigilance.

Un ratio se mesure au fil du temps, sur une période et sur les années passées. Comme Claude l'a clairement explicité, les produits encaissables englobent nos ressources propres. Il faut donc voir comment évoluent nos ressources propres dans le temps, car une diminution des ressources propres impliquerait fatalement une diminution de ces ratios. Il faut rester vigilant là-dessus et avoir une politique forte en matière de ressources propres. La direction de l'établissement a entrepris un gros travail sur ce sujet.

En guise de conclusion, la situation financière est sécurisée. L'ensemble des indicateurs et des ratios montrent une situation de qualité.

L'université dispose d'une marge de manœuvre importante ; sa capacité d'autofinancement et les ressources qu'elle constitue par son activité lui permettent de financer la plus grande partie de ses investissements. La situation financière de l'université au 31 décembre est effectivement de qualité.

S'agissant des propositions de vote, je vais être très bref. C'est normé par rapport à ce que nous impose le décret sur la gestion budgétaire et comptable publique. L'ensemble des résultats de l'exercice y figure.

Je voudrais attirer votre attention sur un point : le Conseil d'administration, par délibération, a autorisé le président à procéder directement à la sortie des biens avec une restitution en fin d'année. Un tableau montre l'ensemble des biens sortis :

- 986 biens sortis au titre de l'inventaire réalisé tous les ans pour une valeur brute de 1 801 000 euros,
- une valeur nette comptable (soit une valeur qui n'a pas été amortie de ses biens) de 54 986 euros,

- certains biens qui font l'objet de subventions pour être financés (Il reste à financer là-dessus 455 euros, ce qui est relativement faible. Il s'agit pour l'essentiel de matériel informatique.).

Je vous laisse découvrir les propositions de vote, mais l'article 2, qui porte sur le compte financier, stipule que le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 3 833 865,15 euros et le report à nouveau de 37 157,20 euros en augmentation du compte de réserves. C'est la concrétisation de ce que je vous ai présenté.

Voilà, j'en ai terminé sur la présentation du compte financier. J'espère n'avoir pas été trop long.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci à Claude et à Philippe. Je ne suis pas un expert en finance, mais j'ai trouvé ces documents extrêmement clairs, avec des schémas didactiques, bravo.

Nous pouvons maintenant prendre les questions. Oui, Gérard ?

M. TEBOUL.– Ma question s'adresse à Mme Pasquier. Vous avez souligné que la subvention de l'État concernant nos recettes progressait de 3,2 millions d'euros en 2018 et que d'autres recettes demandaient 1,3 million d'euros. Quand on prend les pourcentages, on observe que les subventions de l'État progressent de 1,6 % et les autres recettes progressent de 3,7 %. Ces augmentations correspondent-elles vraiment à une augmentation de la capacité d'action de l'UPEC ? Je vous pose cette question, car si on tient compte de la pression, ne sommes-nous pas finalement à budget constant, c'est-à-dire dans une certaine stagnation budgétaire ?

Deuxièmement, je souhaiterais savoir si vous avez connaissance de ce qui se passe pour les autres universités, et plus particulièrement par rapport aux autres subventions que l'État donne aux autres universités, est-ce que l'UPEC est favorisée,

défavorisée ou à égalité avec les autres ? Est-ce que certaines universités bénéficient plus que d'autres et quelles sont les causes ?

M. PASQUIER.– Sur le premier point, nous sommes très nettement au-dessus de l'inflation. La capacité de l'établissement à financer ses activités progresse. Le pourcentage d'augmentation de la part des ressources propres est encore plus important que l'augmentation de l'État. Nous finançons de plus en plus notre activité, ce qui nous laisse une marge de manœuvre. Néanmoins, la subvention de l'État a progressé en valeur absolue de manière importante cette année. C'est lié à des mesures catégorielles et surtout aux subventions dans le cadre de la loi ORE, qui a financé la plupart des universités. Je pense que l'UPEC a obtenu une part très importante à ce titre. Je n'ai pas les chiffres de toutes les universités, mais ne serait-ce qu'au niveau des universités de l'académie, l'UPEC a une part très importante de cette augmentation.

M. ZOUGBÉDÉ.– Le fait d'avoir un fonds de roulement aussi important présente-t-il un risque pour l'université ?

M. PASQUIER.– Non. Le seuil préconisé est de 30 jours, mais d'une part, ce fonds de roulement de 42 jours n'est pas très important au regard de la moyenne des fonds de roulement des universités (nous sommes plutôt dans une moyenne basse) et surtout, l'UPEC a un projet de financement d'opérations immobilières très ambitieuses. Si l'on déduit de ce fonds de roulement la part d'autofinancement de ces opérations immobilières, le fonds de roulement mobilisable est très faible.

M. VERSCHEURE.– Ce qu'il faut regarder, c'est surtout cette trésorerie. La direction du budget apprécie maintenant les opérations en termes d'encaissements et de décaissements et l'aspect trésorerie prend plus d'importance par rapport à l'aspect fonds de roulement.

M. VALLÉE.– Je commencerai par vous féliciter pour le résultat de notre université : 3,8 millions est un gros chiffre. En tant que BIATSS, je vous en féliciterais d'autant plus si ce résultat pouvait être *a minima* redistribué aux Personnels avec un grand P. Je me souviens d'une discussion que nous avons eue en fin d'année dernière avec le président où, en cherchant dans les fonds de tiroirs, il avait trouvé 50 000 euros pour la politique indemnitaire de fin d'année. Je ne sais pas s'il avait tous les chiffres en tête à ce moment-là, mais il aurait peut-être pu fouiller un peu plus. Il fouillera peut-être un peu plus cette année.

J'ai relevé dans la présentation de Mme Pasquier le changement de cap au niveau RH, c'est-à-dire privilégier les contractuels.

M. PASQUIER. –Il ne s'agit pas de les privilégier ; c'est la difficulté à recruter des titulaires. C'est du constat et c'est pour cela que l'exécution est constatée en fin d'exercice.

M. VALLÉE.– C'est un constat qui permet une économie de 540 000 euros. Il faut bien qu'en tant que BIATSS, je me concentre sur la population que je représente. Quand nous alertons sur les problèmes de recrutement, car nous ne sommes pas attractifs, peut-être que le fait de ne pas être attractif est aussi une source d'économie pour l'université, un cercle vertueux.

M. PELLET. – Je vous remercie tous les deux pour la clarté de votre présentation comme chaque année.

J'ai une question pour Mme Pasquier : concernant la confirmation des emplois, il y a une sorte de paradoxe à mes yeux. Je n'ai pas bien compris pourquoi, dans la consommation des emplois, on constate une baisse des emplois de titulaires et une augmentation des emplois contractuels et que cela se traduit par une augmentation de la masse salariale. Cela veut-il dire que le recrutement de contractuels est plus coûteux que le recrutement de titulaires ?

M. PASQUIER. – Non, au contraire, le recrutement effectif de contractuels est beaucoup moins coûteux. Néanmoins, la masse salariale augmente avec l'augmentation du GVT : la population des personnels titulaires et titulaires seulement progresse fortement et la rémunération progresse fortement (1,4 million d'augmentation). L'évolution est également liée à des mesures catégorielles ou indemnitaires comme la compensation de la CSG cette année. On voit également des modifications de rémunération de populations : nous avons recruté davantage de chercheurs dans le cadre de contrats de recherche. On a aussi constaté plusieurs rémunérations accessoires dans le cadre des cours complémentaires, également liées à la loi ORE. On observe des mouvements et des mouvements inverses.

M. PELLET.– Cela veut bien dire que nos chercheurs contractuels coûtent plus cher que les titulaires.

M. PASQUIER. – Bien sûr que non. On le voit bien lorsque l'on regarde l'évolution de la rémunération hors charges, qui augmente pratiquement de 2 % alors que les charges sont réduites. En termes de rémunération, d'une certaine façon, nous avons mieux rémunéré l'ensemble des personnels que nous rémunérons, mais il y a eu moins de charges patronales : les charges patronales de titulaires sont deux fois plus importantes que les charges patronales de contractuels.

M. PELLET.– Oui mais ça, pour moi, c'est logique. Justement, s'il y a une baisse des charges patronales...

M. PASQUIER. – C'est parce que c'est la population que nous rémunérons qui induit...

M. PELLET. – C'est le GVT.

M. PASQUIER. – Sur les rémunérations, c'est le GVT pour la plus grosse part. À population de titulaires constante, celle qui reste progresse fortement. En revanche,

pour les personnes qui partent et qui sont remplacées plutôt par des contractuels que par des titulaires, la charge est moins importante.

M. PELLET.– J'avais juste une chose à ajouter concernant ce budget positif. Il me semble que cela peut être une raison, dans le projet de réfection de la dalle en cours, de faire un projet à la hauteur du cinquantenaire et non pas un projet minimaliste.

Mme de SUREMAIN.– Il s'agit d'investir dans l'avenir.

Pour répondre à Benoit Vallée, la question d'avoir une politique spécifique sur l'indemnitare vis-à-vis des agents de l'université est à l'ordre du jour et nous aurons l'occasion en CT de travailler pour la mise en place d'un groupe de travail qui réfléchira à ce que nous pouvons faire pour l'indemnitare BIATSS cette année. Cela fait partie des objectifs et des préoccupations bien présentes.

Il serait intéressant d'entendre le président de la commission des moyens étant donné que ces documents ont été présentés en commission des moyens mercredi (avant-hier), pour qu'il nous fasse un retour global sur la manière dont ces éléments ont été présentés et perçus.

M. NAMANE.– Bonjour à toutes et à tous.

Je souhaiterais d'abord aborder deux éléments techniques en réponse à la remarque concernant la politique indemnitare. On connaît le résultat *a posteriori* et non pas au moment de prendre la décision, de mobiliser cette valeur au mois de novembre ou décembre.

Deuxièmement, l'essentiel de ce résultat porte sur les composantes. En cours d'exercice, l'équipe présidentielle ne peut pas aller puiser dans le budget ce qui n'a pas été dépensé pour répondre à ses besoins. Nous le faisons en fin d'exercice pour assurer l'équilibre de l'ensemble au niveau de l'université, mais l'équipe présidentielle ne peut pas le faire en cours d'année.

Nous avons traité et discuté de ces documents en commission des moyens. Comme l'ont dit mes collègues qui sont intervenus en CA, nous nous sommes félicités des résultats positifs de l'université, qui démontrent sa bonne santé financière et son dynamisme. Certes, une large part de l'augmentation de recettes est issue de l'augmentation de la subvention de l'État, mais une part d'un peu plus d'un million d'euros découle aussi de l'augmentation des recettes propres de l'université. Cette augmentation des recettes reflète le dynamisme des collègues au niveau des différentes composantes.

Nous nous sommes aussi félicités de l'amélioration des ratios qu'a évoquée M. Philippe Verscheure, l'agent comptable. Certains ratios sont en amélioration, notamment le ratio situé à la limite de la zone d'alerte, qui constitue la part des charges de personnel. Nous espérons, sur les années à venir et compte tenu de la politique volontariste de développement des ressources propres engagées par l'équipe présidentielle, sortir de cette limite de zone d'alerte.

M. GUYARD.– C'est peut-être un jeu d'écriture, mais le budget de la vie étudiante est de 3,2 millions. Est-ce qu'il ne devrait pas augmenter de 1,2 million avec la CVEC ?

M. PASQUIER. – Si, mais les crédits mis à disposition de la vie étudiante, par ailleurs en forte progression sur 2019, n'ont pas été totalement exécutés,.

M. GUYARD.– À la commission des moyens, nous avons discuté de la vétusté et signalé que c'était une urgence première et je pense que nous en rediscuterons lors du séminaire. Il semble plus qu'urgent au niveau du matériel pédagogique et informatique de revoir ce qui concerne la durée d'information, le fameux seuil de 800 euros et le partage des amortissements entre le central et les composantes de manière à encourager les composantes à acheter du nouveau matériel sans que cela engendre un coût à long terme.

Mme de SUREMAIN.– Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Je vous propose d'enchaîner avec la présentation de Mme Haldemann, qui représente le cabinet Deloitte et qui va nous exposer le point de vue du cabinet sur la question de la certification des comptes.

Mme HALDEMANN.– Je vais vous présenter notre opinion sur les comptes 2018.

Notre intervention s'est concentrée sur :

- les éléments de contexte, soit le renouvellement des instances de gouvernance au cours de l'exercice. C'est un point qui aurait pu avoir de l'importance, mais nous n'avons relevé aucune anomalie à cet égard.
- les zones de jugement et d'estimations significatives, avec comme chaque année, les passifs sociaux. Nous avons porté une attention toute particulière sur ces points sur lesquels nous avons relevé des anomalies (congé non pris, CET et heures supplémentaires). Aucune anomalie n'a été relevée au niveau de la dépréciation des créances clients.
- les risques significatifs, communs à tous les établissements publics, qui portent sur la reconnaissance des produits d'exploitation sur la recherche et la formation continue et le risque de fraude, qui reste un risque générique sur l'ensemble des établissements également.
- l'évolution réglementaire avec l'inclusion du tableau de trésorerie, qui est désormais obligatoire dans l'annexe.

Notre intervention s'est déroulée dans de très bonnes conditions, l'équipe a été très réactive et a répondu à nos questions de manière très rapide et très appréciable pour le déroulement de notre intervention.

Nous avons procédé à une revue du contrôle interne en décembre, qui comprend :

- une revue des processus et du recensement des risques,
- une identification des contrôles mis en place par l'établissement,

- des travaux sur le cycle des recettes, achat et paie. Aucune anomalie non plus de ce côté-là.

Nous sommes également intervenus sur les travaux de clôture le mois dernier, les zones de risques identifiées et notamment les risques significatifs présentés, et les travaux dans le cadre de la fraude ; eux non plus ne présentent aucune anomalie.

Je rappelle rapidement notre opinion 2017, qui était une certification sans réserve avec une observation purement technique. Sur 2018, c'est également une certification sans réserve et nous n'avons aucune observation.

Mme de SUREMAIN.– Merci beaucoup. Nous avons des éléments pour remercier le cabinet Deloitte et de quoi féliciter la direction des services financiers et l'agent comptable, Mme Pasquier et M. Verscheure, pour ce suivi et cette action toujours extrêmement rigoureuse, présentée toujours de façon pédagogique et intéressante. Ce sont des questions un peu techniques, mais qui reflètent bien la vie de l'établissement et des choix et orientations politiques qui permettent de présenter cette physionomie de l'établissement.

S'il n'y a pas de remarques ou de questions supplémentaires, nous allons pouvoir passer à l'approbation de l'exécution budgétaire et du compte financier pour l'année 2018. Nous allons peut-être donner lecture des procurations, car elles ont dû varier.

(Mme LACHGUER procède à la lecture des pouvoirs.)

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Mme de SUREMAIN.– Merci. Qui vote contre cette exécution budgétaire et ce compte financier ? Procurations contre ? Abstentions ? 2 absents. Procurations pour les abstentions ?

Nous vous remercions. Ils sont donc adoptés.

Le Conseil d'administration approuve l'exécution budgétaire et du compte financier pour l'année 2018 à la majorité (2 abstentions).

Interruption de 12 heures 55 à 13 heures 15.

4.2 Information sur le rapport annuel de performance de l'établissement pour 2018 et le plan d'action du projet annuel de performance de l'établissement pour l'année 2019

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de reprendre et d'essayer d'adopter un tempo d'accélération pour vous présenter le RAPET et le PAPET.

M. BRUN.– Bonjour à tous. Je suis ici pour vous présenter le rapport annuel de performance 2018 de l'établissement et la partie programme d'actions du projet annuel des performances de l'établissement de 2019.

Je vous propose de commencer par le RAPET 2018. Le rapport annuel de performance est un document qui découle de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) – votée en 2001 et totalement en vigueur depuis 2006.

La LOLF avait pour objectifs principaux :

- renforcer l'information, la compréhension et le contrôle du Parlement sur la dépense publique (instauration de missions et de programmes d'action et définition de nouvelles règles comptables et budgétaires)
- passer d'une culture des moyens à une culture du résultat (mise en place d'indicateurs, justification des dépenses et analyse de la performance)

Le rapport annuel de performance, comme précisé dans l'article R719-701 du Code de l'éducation, stipule qu'il est préparé par l'ordonnateur et annexé au compte financier. En tant qu'opérateur de l'État, l'établissement doit également être en mesure d'informer et de justifier de son action.

Le rapport annuel de performance rend compte des éléments indiqués dans le projet annuel de performance, celui-ci étant annexé au budget initial.

Dans le cadre du projet annuel de performance, nous avons défini des prévisions d'activités et des actions à engager. Le rapport annuel de performance rend compte de ces éléments, il mesure et justifie les écarts entre les prévisions effectuées et les réalisations effectives.

Ainsi, le RAPET se structure de la même manière que le PAPET et en reprend les sept objectifs stratégiques :

1. devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique,
2. poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche,
3. renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international,
4. placer la vie de campus au centre des priorités,
5. développer une stratégie documentaire ambitieuse,
6. adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions,
7. élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service de ses missions.

Ces objectifs stratégiques sont issus du volet spécifique du contrat de site. Ainsi, 25 indicateurs nationaux et spécifiques sont mobilisés pour la partie objectifs stratégiques, ce qui permet de suivre notre action à l'échelle du contrat de site.

Si le compte financier traite du mode de financement des missions, le rapport annuel de performance s'interroge quant à lui sur la performance de l'établissement pour ces différentes missions.

Le rapport annuel de performance comprend les indicateurs du contrat de site pour lesquels des prévisions d'activités à l'horizon 2019 ont été définies en lien avec la

tutelle ministérielle. Il constitue donc un suivi des engagements contractuels de l'UPEC et d'alerte auprès des décideurs (Conseil d'administration).

Voici quelques éléments marquants du RAPET 2018 entre les prévisions pour l'année 2018 et le constaté :

- Taux de passage en 2^e année de Licence : creusement de l'écart entre le taux de réussite constaté au sein de l'établissement et la prévision inscrite pour l'année 2018. Nous avons d'ailleurs dépassé la cible du contrat de site, ce qui est la preuve de la capacité de l'établissement à faire réussir des étudiants issus de milieux sociaux différents et de parcours variés.
- Étudiants en alternance : hausse continue depuis 2014, avec un très fort écart à la prévision (de plus de 5 points). Cette hausse devrait se maintenir malgré les changements engendrés par la loi « Choisir son avenir professionnel ».
- Le nombre d'étudiants inscrits en SUAPS en 2018 est supérieur à la prévision pour la même année, ce qui montre l'absence d'impact de la hausse des tarifs sur le nombre d'inscriptions. Cette hausse avait eu lieu en 2017 et avait entraîné une prévision inférieure. Il a cependant été constaté que le nombre d'inscrits au SUAPS n'a pas baissé.

Concernant le projet annuel de performance pour l'année 2019, contrairement au programme précédent, qui a été présenté en même temps que la première partie du PAPET au CA du 15 décembre, le choix a été fait de présenter le programme d'actions de notre édition 2019 le 15 mars 2019 pour permettre à l'équipe de direction de mettre en œuvre son projet pour l'établissement et de définir plus aisément les actions spécifiques à mettre en œuvre.

Pour la partie Programme d'actions, les principaux leviers d'action ont été mis en lumière afin que l'établissement puisse mettre en œuvre les actions dans chaque domaine. Une feuille de route qui va décliner de manière opérationnelle la stratégie

globale est proposée et des éléments permettant de suivre la réalisation effective des actions sont indiqués.

Certaines actions sont suivies grâce à des indicateurs, mais ceux-ci ne sont pas forcément reliés à une action. Ces indicateurs permettent de suivre la réalisation de la politique de l'établissement dans son ensemble.

Voici quelques éléments marquants du programme d'action du PAPET 2019 :

- un accent sur l'attractivité de l'établissement à l'international, avec une nouvelle brochure institutionnelle, une présentation de l'établissement en anglais et en espagnol sur son site Internet et une volonté d'augmenter la visibilité des laboratoires à l'international,
- une réflexion poussée sur la stratégie documentaire avec une plus grande adaptation des accès à la documentation aux besoins des chercheurs et le développement de nouvelles modalités de formation des étudiants aux compétences informationnelles en collaboration étroite avec les composantes,
- le lancement d'actions en lien avec le numérique. Pour rentrer pleinement dans l'ère du numérique, il faut adapter le schéma directeur du numérique à ces nouveaux enjeux et mettre en place des rencontres avec les utilisateurs pour adapter les services numériques à leurs usages et leurs besoins.

Mme de SUREMAIN.– Merci beaucoup Alexandre, car au-delà du côté pointilliste de ce RAPET, cela permet de voir ce que l'UPEC sait très bien faire et d'avoir une idée de la spécificité du profil de l'UPEC. L'UPEC fait réussir ses étudiants : les taux de réussite envisagés ou escomptés pour des cohortes d'étudiants de licence sont dépassés par l'UPEC. On constate également un progrès dans les taux de réussite au niveau du Master. C'est très encourageant.

Parallèlement (ces chiffres ne figurent pas dans le PAPET, mais travailler pour préparer des EUR nous a conduits à faire cette observation), l'UPEC est aussi

excellente dans ses domaines de recherche spécifiques : elle occupe le huitième rang en France pour les 10 % des articles les plus cités. Sa recherche scientifique est reconnue. Il ne suffit pas d'être très nombreux et de faire partie des « Big Four » (pour les appeler ainsi) que sont les grands regroupements de Paris Centre. L'UPEC produit une recherche de très grande qualité qui est reconnue. On peut donc tenir les deux bouts de la corde, à la fois la formation et la recherche à un niveau très élevé.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce qui est un profil d'université assez unique.

M. GUYARD.– J'aurais une remarque à faire sur le PAPET. En le lisant, nous avons été assez surpris de voir qu'en page 14, au sein de l'objectif n° 4, Placer la vie de campus au cœur des priorités, dans l'orientation 4.2 « Renforcer les actions de promotion de la santé », il est écrit : « *Supprimer les consultations en santé féminine* ».

M. BRUN.– Il ne s'agit pas de les « supprimer » ; on parle de l'action. L'ancien responsable du SSU avait une formation gynécologique et pouvait s'assurer de ces consultations féminines. Son remplaçant n'a pas ses compétences. En l'état, l'action ne peut pas être engagée ou poursuivie, ce qui ne veut pas dire que cela ne peut pas être un objectif pour l'établissement, c'est juste un constat.

M. GUYARD.– Il est écrit « *À supprimer* ». Je suis étonné, car on aurait pu mettre : « *À engager* ». Entre « À supprimer » et « À engager », la finalité n'est pas la même.

Mme de SUREMAIN.– Peut-être que le Docteur Guisnel peut dire un mot sur ce point et expliquer qu'il y a une rotation des compétences.

Mme GUISNEL.– L'ancienne directrice du service, le Docteur de Bernardi, a fait en 2018 et 2019 des consultations de gynécologie. Celle-ci étant partie, les consultations ont été supprimées. Je n'en fais pas et je pense que le Docteur Jami n'en fera pas non plus. La mise en place de consultations de gynécologie au SSU est

une demande de notre part. Nous sommes face à un problème de recrutement et de locaux.

M. GUYARD.– Je pense qu'on aurait pu écrire « *À engager* » en expliquant la situation. Dans un projet annuel de performance, « *À supprimer* » signifie que l'on va dans la direction de la suppression alors que « *À engager* » veut dire que l'on ne rencontre peut-être pas l'offre à l'heure actuelle, mais que c'est envisagé.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous sommes d'accord, le but n'était pas de le supprimer.

M. GUYARD.– De plus, sur cet objectif, c'est une remarque que je fais chaque année, mais les associations étudiantes et tous les représentants étudiants ne sont pas consultés sur « Placer la vie étudiante au cœur des priorités », ce qui fait que lorsqu'on lit le PAPET, c'est pareil chaque année : on découvre le PAPET, ses grands objectifs, « *À engager* », « *A été engagé* »... Je trouve que c'est dommage, car cela enlève à sa qualité réelle.

M. VINCENT. – Concernant la mise en place du PAPET, et, pour aujourd'hui, du RAPET, elle a été coordonnée avec l'ensemble de l'équipe politique, dont moi-même. Je pense que ce que voulait dire Mihai, c'était surtout qu'il fallait consulter non pas uniquement le VP étudiant, mais peut-être brasser un peu plus large avec les organisations représentatives.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous n'allons pas revenir sur un constat passé. En revanche, l'approche de la vie de campus est un enjeu majeur sur lequel une réunion prochaine nous permettra de revoir les priorités et les objectifs et éventuellement d'accompagner cette vie de campus avec un enseignant ou une enseignant-chercheur. Pour nous, c'est une vraie priorité, même si nous n'avons pas eu le temps de nous y engager à cette occasion. La réunion aura lieu la semaine prochaine.

M. VINCENT. – C'est à prendre de manière constructive.

M. GUYARD.– Je vais juste terminer là-dessus. Est-ce possible de modifier « À supprimer » par « À engager » en expliquant la situation ?

Mme de SUREMAIN.– Cela peut difficilement être « À engager » étant donné que c'était assuré. Ce serait à réorganiser, à mobiliser, à remobiliser ou quelque chose comme ça.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous sommes tout à fait d'accord. Il y a un problème de salle, mais nous allons en discuter. Y avait-il beaucoup de consultations de gynécologie ?

Mme GUISNEL. – Moins d'une centaine.

M. LE PRÉSIDENT.– Il faut trouver la ressource.

M. TEBOUL. – J'ai une question sur le PAPET, en rapport avec le renforcement de la visibilité de l'offre de formation. Il est précisé que dans le cadre de l'application de l'arrêté licence, la question de la mise en place de l'approche par compétences va se poser. Il est indiqué que l'offre de formation va être déclinée avec une entrée par métier. Dans le cadre de la faculté de droit, je crois que nous allons nous heurter à de réelles difficultés en 2020. Les trois premières années, les enseignements juridiques dispensés sont des enseignements que nous considérons comme indispensables, quelle que soit la profession juridique qui est exercée. Compte tenu de cet ensemble de disciplines nécessaires pour l'exercice des professions en général, il me paraît difficile de proposer une offre de formation avec une entrée par métier.

Dans les prévisions, il y aura peut-être des UFR pour lesquelles il sera difficile de mettre en œuvre certaines dispositions telles qu'elles résultent des textes.

Mme CADUSSEAU.– De toute façon, il y a deux façons de progresser dans cette approche par compétences. Il va d'abord falloir rentrer dans un système de macro-compétences. Ensuite, ce sera à vous de définir les microcompétences qui vous sont fondamentales pour vos différents parcours.

Vous avez dit qu'en 2020 il faudrait rentrer dans l'approche compétences. Ce n'est pas tout à fait ce que nous avons indiqué. Il va falloir montrer que nous fonctionnons en approche compétences à la fin du contrat. Vous aurez un certain temps d'adaptation pour définir vos microcompétences,

M. TEBOUL. – Si je peux préciser, il est indiqué à la page 7 du PAPET : « *Cette action va se mettre en place à partir de 2020 et devrait être déployée en trois ans* ». C'est pour cela que je vous en parle.

Mme CADUSSEAU. – C'est ce que je viens de dire. Nous allons commencer, mais pas forcément toutes les formations. Certaines sont déjà prêtes, le travail a déjà été fait par anticipation. D'autres vont se mettre en place progressivement, mais d'après un rendez-vous que j'ai eu avec M. le Doyen, c'était déjà bien engagé avec la faculté de droit.

M. TEBOUL. – J'ai des réserves sur les trois premières années. Après, à partir des Masters, il n'y a plus de difficultés.

Mme CADUSSEAU. – Cela dit, les études de droit conduisent à des métiers. C'est une discipline professionnalisante et avec une approche compétences, on affiche la professionnalisation des formations. Il me semble que les études de droit ne devraient pas avoir de souci majeur avec une approche par compétences.

M. PELLET. – Il faut quand même rappeler que le projet Pulse est sur la base du volontariat, c'est comme cela qu'il a été annoncé. Nous sommes obligés de le rappeler à chaque fois. Je sais que l'approche par compétences dépasse le projet Pulse, mais personnellement, je trouve que présenter les études universitaires sur une entrée métiers devrait déclencher des protestations de tous les universitaires. Il y a sans doute des secteurs où la formation concerne principalement la formation à un métier, mais ce n'est pas la logique de l'université et nous sommes en train d'y entrer avec un grand chausse-pied qui s'appelle l'approche par compétences.

Mme de SUREMAIN.– J’ai le souvenir qu’il y a deux ans, il y avait déjà eu des discussions sur la présentation de l’offre de formation avec une approche métiers. C’était une volonté de mieux communiquer à destination du public et notamment du public lycéen, qui quelquefois a du mal à s’approprier la présentation d’une offre de formation avec son langage et ses habitudes. Passer par cette entrée assez concrète des métiers avait été indiqué comme une manière de mieux informer les lycéens de ce à quoi menaient les études. Cela ne signifiait pas cependant une structuration de l’offre de formation par métiers de façon très réductrice, qui amènerait une démultiplication des parcours quasiment à l’infini.

Mme CADUSSEAU. – C’est un affichage pour une meilleure lisibilité et pour mieux faire correspondre notre offre de formation avec ce que les lycéens ont au lycée via les informations et les documents de l’Onisep. Il y a un déphasage entre ces deux types d’informations auxquels ils sont confrontés et ils ne voient pas, en particulier pour le droit, les enseignements (d’où le grand taux d’échec en première année). Ils ont du mal à se projeter par rapport à leur futur métier. On s’en rend compte pendant la dernière phase de Parcoursup lorsqu’on lit les lettres de motivation des lycéens, qui s’engagent dans des formations tout à fait inadaptées à leurs objectifs.

M. PELLET. – Le débat est trop large pour le Conseil d’Administration, mais il y a quand même un paradoxe à s’aligner, au niveau de l’université, sur l’approche par métiers à une époque où dans la société même, ce qui va disparaître...

M. LE PRÉSIDENT.– Ce n’est pas une structuration, Éric, ne dis pas ce qui est faux. Nous avons vu lorsque les IUT ont parlé avec la ministre que les étudiants ne savent pas ce que nous faisons lorsqu’ils font une licence. Ils ne savent pas à quoi ça sert et ce qu’ils vont faire après. Il ne s’agit pas que la licence serve uniquement à préparer un métier, mais il s’agit de communiquer. Les étudiants veulent du concret. Dans le cas contraire, on va voir des Bachelor’s Degrees faits par le privé, qui sont

en train de se monter à grande force. Nous avons intérêt à faire attention et à montrer que nous sommes attractifs et que nous jouons sur la connaissance. C'est extrêmement souple. Il faut juste dire à quoi correspond tel métier. Ce n'est pas l'offre de formation qui est structurée comme telle, c'est une force de communication.

M. PELLET. – À l'avenir, ce sont les métiers qui vont disparaître.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est comme l'histoire juive, quand il dit : « Tu parles à qui, à l'avocat ou au docteur ? ». C'est un peu cela qui se prépare au niveau du lycée. L'idée est d'assurer la communication avec les étudiants.

Mme de SUREMAIN.– Merci beaucoup Alexandre. S'agissant d'une information, il n'y a donc pas de vote.

Nous allons passer au point suivant à l'ordre du jour, qui lui implique un vote, et c'est une nouveauté.

4.3 Approbation de la tarification de la formation continue

Mme de SUREMAIN.– C'est une nouveauté alors que c'est une obligation réglementaire. Tous les tarifs de formation en formation continue (FTLV) doivent être approuvés par le CA de l'établissement. Ça aurait dû être présenté depuis de nombreuses années et nous sommes heureux aujourd'hui de rentrer dans la conformité réglementaire et la légalité. Ces tarifs sont proposés à votre approbation. C'est la première fois que ce recensement vous est présenté. Vous constaterez la diversité de ces tarifs d'une composante à l'autre, diversité qui renvoie à des situations de formation variées.

Il existe un cadre réglementaire pour cela : une note de la DGESIP prévoit que, dans le cas de formations mixtes, c'est-à-dire qui intègrent des étudiants en formation

initiale et des étudiants en formation continue, il peut y avoir des tarifs différenciés et des étudiants qui suivent une formation continue peuvent être amenés à s'acquitter d'une inscription plus élevée dans la mesure où ils bénéficient d'une ingénierie et de prestations spécifiques pour la formation. Lorsque ces formations diplômantes sont délivrées exclusivement en formation continue, le tarif de la formation peut être fixé de manière libre et adaptée à ce diplôme.

Le cas le plus fréquent est que les personnes qui suivent une formation continue ne paient pas forcément individuellement, mais sont accompagnées pour régler cette formation, qu'il s'agisse de Pôle emploi ou de l'entreprise qui les emploie et qui donc s'acquitte des tarifs de cette formation.

Vous avez eu communication d'une note et de tableaux qui récapitulent ces différents tarifs ; vous pourrez constater qu'ils sont variés. Dans le cadre d'un groupe de travail déjà existant sur la formation continue, l'apprentissage et le développement de ses modalités de formation, nous constituerons un volet ou un chantier sur l'évolution de ces tarifs, car nous souhaitons, en termes de politique d'établissement, encourager le développement de la FTLV. Cela dit, il serait intéressant que nous ayons une politique d'établissement concertée sur le sujet en respectant la variété des situations selon les composantes et les formations. C'est un travail que nous vous présenterons l'année prochaine quand vous aurez à nouveau à valider ces tarifs de la formation continue. Pour la première fois, l'établissement se met en règle vis-à-vis des contraintes légales et nous présentons ces tarifs dans leur variété pour cette année.

Y a-t-il des questions, des remarques ou des demandes de précision sur ces tarifs ?
Éric Léonel avait d'autres obligations. Josette aurait-elle des éléments à ajouter ?

Mme CADUSSEAU.– Non, car normalement ce n'était pas moi qui devais présenter ce point.

Mme de SUREMAIN.– Le président de la commission des moyens a dû partir lui aussi.

Ces tarifs ont été présentés à une commission des moyens il y a un peu plus d'un mois. Ont été constatés la diversité et l'intérêt d'entamer un travail de réflexion sur cette diversité pour voir s'il peut y avoir des éléments d'harmonisation, mais il ne s'agit pas d'imposer des tarifs communs à tous les diplômes puisque ces tarifs en formations continues sont variables.

M. POLONOWSKI. - Sur la phrase qui précise que « *Les formations diplômantes en formation initiale ouvertes à un public de formation continue pour lesquelles les ressources supplémentaires obtenues par conventions de formation professionnelle doivent couvrir les surcoûts liés à un aménagement des cours ou à un accompagnement spécifique peuvent être facturées* », il faudrait rajouter « au surcoût du traitement administratif ». C'est bien précisé dans le code de l'éducation et il ne faut pas oublier que le traitement administratif de l'université a un coût, ce qui justifie, étant donné que l'État ne donne pas de subventions à l'établissement pour ces étudiants, que l'on perçoive aussi les frais de formation à ce titre.

Mme de SUREMAIN.– Oui, c'est très juste. Merci beaucoup pour cette précision.

D'autres remarques sur ces tarifs ?

M. PELLET. – Je voudrais juste savoir précisément sur quoi nous votons.

Mme de SUREMAIN.– Nous votons sur les tarifs.

(On affiche un diaporama.)

Mme de SUREMAIN.– Là, vous avez les tarifs à l'UFR de LLSH en fonction des diplômes, ainsi qu'un récapitulatif pour l'AEI. Tout ceci est disponible sur le SharePoint.

M. GUYARD.– En regardant le tableau et parmi ce que vous nous montrez pour LLSH, l'AIE ou autre, les tarifs pour les demandeurs d'emploi sont très élevés, surtout quand les revenus sont inférieurs à 800 euros.

Mme de SUREMAIN.– Ils sont assurés par Pôle Emploi, qui participe en partie ou en totalité au financement de ces formations. Ce n'est pas la personne qui, en plus d'être au chômage, doit payer cher pour sa formation ; il y a un accompagnement des personnes en formation continue.

Tous les tarifs figurent sur l'espace SharePoint du CA. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, nous allons passer au vote. Nous pouvons peut-être préciser les procurations, qui ont dû être modifiées depuis la dernière fois.

Mme LACHGUER procède à la lecture des pouvoirs.

Mme de SUREMAIN.– Merci. Nous vous proposons d'approuver ces tarifs de formation continue.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Y a-t-il des votes contre ? Des procurations contre ? Des abstentions ? Des procurations pour abstention ? Nous vous remercions.

La tarification de la formation continue est approuvée à l'unanimité.
--

Ces formations diplômantes en formation continue vont donc pouvoir fonctionner régulièrement.

4.4 Approbation de la tarification de la Validation des Acquis de l'Expérience

Mme de SUREMAIN.– Pour le point suivant, le même processus est appliqué : nous vous proposons d'approuver la tarification de la validation des acquis de l'expérience. Ce processus permet à des personnes de faire reconnaître les compétences qu'elles ont construites au cours de leur vie professionnelle et de leur

expérience professionnelle cumulée. C'est reconnu dans le cadre d'un processus et d'un jury (c'est évalué par un jury) et les tarifs que nous proposons pour l'UPEC restent modérés. Si l'on compare les tarifs pratiqués par les universités voisines, vous verrez qu'ils sont beaucoup plus élevés. Ces tarifs varient en fonction du statut de la personne qui s'en acquitte. Une personne qui s'offrirait elle-même sur ses propres ressources ce processus de validation des acquis de l'expérience aurait à s'acquitter d'un tarif beaucoup moins élevé qu'une personne qui serait accompagnée par son entreprise ou par Pôle Emploi pour faire valoir cette validation des acquis d'expérience.

Vous voyez la distinction entre financement et autofinancement.

Nous proposons des tarifs à l'UPEC qui seraient en partie réestimés, notamment dans le cas de VAE financées.

Le tableau récapitule ce que nous proposons de voter en distinguant différentes étapes dans ce processus. Nous vous proposons de valider ces tarifs ainsi que le fait de pouvoir s'en acquitter dans différentes phases : une VAE qui n'arriverait pas à son terme pourrait être facturée au moins pour la phase de recevabilité et toute la phase d'accompagnement (c'est un processus d'accompagnement par les enseignants pour arriver à constituer ces dossiers).

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Josette veut peut-être rajouter quelque chose.

Mme CADUSSEAU.– Il faudrait peut-être dire à partir de quand cela s'appliquera.

Mme de SUREMAIN.– Je pense qu'il s'agit de régulariser les tarifs pour cette année 2019.

M. GUYARD.– Au vu des cohortes de VAE, pour la VAE autofinancée, facturer la recevabilité et le jury ne changerait rien. Personnellement, j'ai toujours eu beaucoup

de mal à faire payer la recevabilité d'un dossier. Lorsqu'on est recalé, on est payé pour rien. J'ai quelques réserves là-dessus.

Mme de SUREMAIN.– Ces dossiers sont des dossiers assez complexes qui comportent de multiples pièces : ils reflètent la diversité du parcours de ces personnes qui font valoir une expérience personnelle et supposent un travail d'examen par des membres d'un jury pour constater si ce parcours peut amener à une validation d'acquis de l'expérience. C'est un travail assez complexe et fin qui ne se règle pas en quelques minutes. Cela implique un travail administratif et tout le travail d'appréciation du dossier pour déterminer sa recevabilité.

M. GUYARD.– Tout à fait, mais nous avons dégagé 3,8 ou 5,2 millions d'euros d'excédent. Je trouve la VAE fantastique, elle permet aux gens d'évoluer dans leur carrière et d'aller plus loin. Je ne suis pas sûr que la recevabilité et le jury pour 71 personnes qui vont arriver jusqu'au jury final renflouent les caisses de l'université et changent la face du monde.

M. BERNARDINO.– Il ne s'agit pas de renflouer les caisses de l'université, mais de reconnaître le travail des enseignants.

Mme CADUSSEAU.– C'est un vrai travail d'expertise.

Mme de SUREMAIN.– Le Sceppe travaille beaucoup sur ces questions.

M. GUYARD.– Ce sont les enseignants en charge des composantes qui travaillent en plus.

M. BERNARDINO.– Dans la recevabilité, un entretien a lieu avec la personne pour définir si elle peut être accompagnée. Une fois que nous estimons être capables de l'accompagner, cela implique un engagement de notre part. Il y a un vrai travail d'expertise et de recevabilité pour vérifier que nous n'engageons pas des étudiants dans un travail de mémoire qui va leur prendre un an si nous ne sommes pas capables de les accompagner. Il ne s'agit pas simplement de lire un dossier. Je

pourrais le comprendre par exemple dans le cas d'un dossier de recevabilité pour un L2 où l'on regarde les notes pour voir si l'étudiant a le niveau ou pas, mais dans le cas présent, on n'est pas du tout sur ce type de recevabilité, c'est beaucoup plus chronophage, avec tout l'aspect administratif que cela entraîne pour vérifier la recevabilité, suivre le dossier en termes de pièces, s'assurer que les entretiens ont bien eu lieu et qu'on puisse faire un retour avant de rédiger les conventions qui vont avec.

Mme de SUREMAIN.– Nos voisins de l'UPEM tarifent la recevabilité à 425 euros. Nous restons modérés.

M. GUYARD.– C'est sûr, ça dépend du référentiel. Mais peut-être aurait-il fallu trouver un modèle économique interne permettant de reconnaître auprès des composantes le travail fait plutôt que de le facturer à des personnes en individuel ou des demandeurs d'emploi qui de toute manière sont dans une démarche positive qu'il faut encourager au vu des sommes engagées. J'ai juste du mal avec la recevabilité et le jury. Dans le cas d'une VAE financée, c'est une autre histoire.

Mme de SUREMAIN.– Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations d'abstention ?
Nous vous remercions.

La tarification de la Validation des Acquis de l'Expérience est approuvée.

4.5 Approbation du montant des droits spécifiques de la préparation de l'examen d'entrée au Centre Régional de Formation des Avocats à compter de la rentrée 2019

Mme de SUREMAIN.– Des éléments nous ont été transmis par M. Boffa, qui ne pouvait pas être présent aujourd'hui, sur la modification des tarifs pour les droits spécifiques du CPRFPA. Nous disposons du relevé de décision de la faculté de droit. M. Boffa nous indique que cet institut prépare les étudiants à l'examen national d'avocats (300 inscrits). À ce jour, les droits spécifiques sont de 300 euros et le conseil de la composante propose de les faire passer à 400 euros, ce qui reste un tarif modéré par rapport à ceux pratiqués par d'autres universités comme Paris 1 qui a fixé un tarif à 609 euros et Paris V à 720 euros.

Les motivations de cette augmentation modérée sont les suivantes :

- la réforme de l'examen d'avocat prévoit une spécialité supplémentaire de droit fiscal, ce qui implique un enseignement supplémentaire de 25 heures de cours
- la rémunération des intervenants lorsqu'ils participent aux grands oraux. Ces grands oraux sont très prenants, il s'agit d'un oral de 45 minutes avec 60 étudiants admissibles et les heures de vacations supplémentaires seront financées d'autant que des personnalités extérieures participent à ces jurys d'oraux. C'est difficile de les faire participer à ces jurys sous la forme du bénévolat.

Cette tarification reste en dessous des recommandations de l'association des directeurs d'IEJ pour la rémunération des copies d'examen. Le seuil minimal de rémunération pour la correction de copies est fixé à 7 euros par copie et à ce jour, à l'université de Créteil, la rémunération est d'environ 4 euros par copie, ce qui est très modeste.

Le souhait de la composante est de placer cette rémunération à environ 7 euros, ce qui serait la rémunération recommandée, sachant que 600 copies doivent être corrigées en double correction, ce qui fait 1200 copies au total.

Dernier élément, et non des moindres, qui justifie cette hausse de tarification : l'année prochaine, la seule langue utilisable sera l'anglais et il faudra que les examinateurs fassent passer tous les étudiants en anglais et non plus seulement un groupe limité de pratiquants de l'anglais, pour qu'ils puissent tester leurs compétences en anglais.

Nous voyons que la charge de formation augmente et que l'activité des personnes qui s'investissent dans cette formation est relativement peu reconnue jusqu'à présent. Cette hausse reste très limitée et en deçà des tarifs pratiqués par Paris I et Paris V. Ce qui est proposé à votre approbation, c'est de passer à un tarif de 400 euros pour cette préparation à l'examen national d'avocats. M. Desrayaud veut peut-être ajouter des éléments ?

M. DESRAYAUD. – Dans l'état actuel des choses, les droits d'inscription à 300 euros nous rapportent environ 60 000 euros. Je digère assez mal le fait que cette recommandation provienne d'une association plutôt que de l'État ou d'une réglementation ministérielle. L'association des directeurs d'IEJ a considéré qu'il fallait rémunérer la copie à 7 euros, étant entendu que Paris II la rémunère à 10 euros. J'étais très attaché aux 4 euros, mais c'est absolument impossible, car bien sûr les correcteurs préfèrent aller ailleurs, où ils sont presque payés le double. Des tas de frais se rajoutent à l'ancien système. Il y en a quand même pour 2 125 euros, il faut maintenant convoquer les étudiants par lettre recommandée avec accusé de réception. C'est une des dépenses qui n'existaient pas auparavant et que je trouve très significative. De même, traditionnellement, il y a une réception assez solennelle au palais de justice avec le magistrat et l'ordre des avocats. Autrefois, le

tribunal et l'ordre des avocats prenaient cela en charge. Dorénavant, ils ne sont plus assez riches ; c'est donc la faculté de droit qui doit dépenser cette somme.

Cela faisait au moins quinze ou vingt ans que le tarif d'inscription n'avait pas été modifié.

Le déficit est tel qu'il faut absolument réagir. En outre, une concurrence s'instaure.

Mme de SUREMAIN.– Souhaitez-vous voter une hausse supplémentaire par rapport aux 400 euros ?

Mme NGUYEN. – Je pense que le directeur va être amené à augmenter, car quoi qu'il arrive, nous restons quand même reste en dessous de la moyenne pratiquée au niveau de Paris Centre et même de la banlieue parisienne. Malgré tout, il ne faut pas que la hausse soit trop importante d'une année sur l'autre pour les étudiants.

Mme de SUREMAIN.– Et nous allons laisser la faculté de droit décider de ses tarifs.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Qui vote contre cette hausse modérée ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations d'absentions ? Nous vous remercions.

Le montant des droits spécifiques de la préparation de l'examen d'entrée au Centre Régional de Formation des Avocats à compter de la rentrée 2019 est approuvé à l'unanimité.

4.6 Approbation de l'attribution d'une aide individuelle d'urgence au titre de la CVEC

Mme de SUREMAIN.– Nous souhaitons maintenant aborder un point qui nous tient à cœur : la question de l'opérationnalisation de l'aide d'urgence sociale, que nous

souhaitons mettre en œuvre à partir des financements de la CVEC. Une partie de la CVEC a été fléchée pour cette aide sociale d'urgence et il est apparu qu'il était parfois compliqué de mobiliser très concrètement ces ressources au bénéfice d'étudiants. Après avoir été confrontés à certaines situations, nous avons résolu de constituer une commission et de mettre en place un dispositif qui sera habilité à gérer ces fonds de façon bien cadrée réglementairement. Ce comité n'est pas encore constitué. Nous vous présenterons la composition, les processus et les manières de fonctionner de ce comité lors d'un prochain CA. Nous avons été confrontés à un certain nombre de situations individuelles dont une qui a impliqué une décision du président pour venir en aide à un étudiant, ce qui implique que cette aide soit validée par le CA. Cette aide a été dispensée.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous l'avons fait individuellement aujourd'hui, mais ce sera différent pour le processus lui-même.

Mme de SUREMAIN.– En effet. Christophe, vous pouvez lire ce qui vous est proposé de voter.

M. BASQUIN. – Pour concrétiser juridiquement ce qu'indiquait Marie-Albane, je vous propose les termes de la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration approuve la décision prise par le président de l'université le 1^{er} mars 2019 d'octroyer une aide exceptionnelle d'un montant de 450 euros à M. Faya Oamouso, étudiant inscrit dans l'établissement. Cette mesure prise au regard de l'urgence est intervenue en considération des importantes difficultés financières rencontrées par l'intéressé. Cette aide est intervenue selon les dispositions régissant la CVEC. Dans le cadre de groupes de travail en cours, l'université va formaliser un dispositif visant à préciser les procédures d'octroi des aides financières sociales dans le cadre de la CVEC. Le CA sera saisi ultérieurement. »

M. LE PRÉSIDENT.– Nous ne souhaitons pas que ce soit nominal, mais la procédure nous y oblige.

Mme MOULOUDI.– Petite précision, cet étudiant s'appelle Faya Ouamouno.

M. BASQUIN. – Pardon.

Mme MOULOUDI.– Il est aujourd’hui dans une situation de précarité très compliquée et malheureusement, ce n’est pas un cas isolé. À travers différentes conversations que j’ai pu entretenir avec lui, j’ai pu déceler une grande peine et la difficulté qu’il a eue à solliciter l’université pour faire cette demande. S’il n’avait pas eu toutes ces difficultés extérieures, que ce soit la perte de son emploi ou les difficultés à obtenir un titre de séjour, il n’aurait pas été jusqu’à ce point de nécessité. Cette démarche intervient comme un dernier recours pour qu’il puisse assurer au mieux ses fonctions d’administrateur de l’université, mais également de secrétaire général de l’UNEF UPEC et d’étudiant.

Plus généralement, plus que jamais à l’université, la précarité fait rage et peut mettre en difficulté un grand nombre d’étudiants. Tout cela pour expliquer qu’aujourd’hui, des groupes de travail sont organisés de la précarité jusqu’à l’accueil des étudiants pour que nous puissions réfléchir à des démarches plus simples pour obtenir des aides, que ce soient des bourses, des aides au logement ou des aides ponctuelles, afin que les étudiants puissent bénéficier de tout le soutien financier nécessaire sans avoir à arriver à ce type de demande exceptionnelle.

Mme de SUREMAIN.– Absolument. Il faut arriver à mettre en place des procédures régulières, banales et courantes. Nous nous sommes dans ce cas heurtés à des contraintes réglementaires qui ont fait que, alors que des crédits disponibles ont été fléchés pour cela, nous n’arrivions pas à les utiliser, nous n’y avons pas accès. Il fallait des procédures particulières, dont celle de faire valider par un vote du CA une attribution qui reste cependant très raisonnable. Nous souhaitons mettre en place des procédures plus robustes et qui évitent de passer par des votes sur tous les cas

individuels en CA, ce qui est extrêmement gênant et ne va pas dans le sens de l'efficacité.

Je voulais signaler que nous avons rendez-vous avec le nouveau directeur du CROUS cet après-midi pour aborder entre autres ces questions de soutien et d'aide au logement des étudiants.

Mme CADUSSEAU.– Je voulais rajouter que dans les situations d'urgence, les interventions doivent être très rapides (dans les deux ou trois jours) pour ces étudiants qui sont très précaires. D'autres dispositifs peuvent être mis en place, mais avec des délais beaucoup plus longs.

M. LE PRÉSIDENT.– En tout cas, l'ambition est de faire quelque chose qui soit robuste comme l'a indiqué Marie-Albane. Ce groupe proposera en conseil quelque chose qui soit dans l'accompagnement dans des mesures d'urgence, mais aussi sur du logement, avec tout un ensemble de mesures visant à protéger les étudiants dans des situations dramatiques. Nous aimerions que ce soit fluide, que cela n'engendre pas de la honte, mais au contraire de l'accompagnement. C'est notre mission sociale bien entendu. C'est un cercle vicieux : lorsqu'on n'a pas de logement, on ne peut pas avoir d'emploi, etc. La volonté politique est vraiment affichée d'aider des étudiants dont on a vu la misère.

Nous vous proposons de voter.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Qui s'oppose ? Qui s'oppose par procuration ? Qui s'abstient ? Merci.

L'attribution d'une aide individuelle d'urgence au titre de la CVEC est adoptée à l'unanimité.
--

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Approbation de l'ajustement du dispositif de transfert de postes de la faculté des sciences économiques et de gestion vers l'Ecole supérieure d'ingénieurs de Paris-Est

Mme de SUREMAIN.– Le point suivant à l'ordre du jour concerne un ajustement du dispositif des transferts de poste entre la faculté des sciences économiques et de gestion et l'ESIGE (École supérieure d'ingénieurs de Paris-Est). Il s'agit de sanctionner un accord passé entre le directeur de la FSEG et le directeur de l'ESIGE en juillet 2018. Notre équipe n'était pas encore là. Nous allons laisser Christophe présenter cet accord, qui a été conclu et validé par les directeurs.

M. BASQUIN.– Merci. Je vous renvoie pour plus de détails sur la proposition au compte rendu d'une réunion que j'avais présidée au nom de l'administratrice provisoire en lien avec le directeur de la FSEG et le directeur de l'ESIGE (le document porte nos trois signatures).

Qu'en est-il concrètement ? L'ESIGE est une composante récemment créée, essentiellement par transfert de formations qui venaient d'autres composantes (faculté de médecine, IUT de Créteil-Vitry, FST et faculté des sciences économiques et de gestion, en particulier l'ESIG).

Qui dit transfert de formation disait de manière corrélative transfert de moyens BIATSS et des enseignants. Il est apparu nécessaire d'ajuster le dispositif pour la raison suivante : s'agissant des formations provenant de la faculté des sciences économiques et de gestion et de l'ESIG, pour des raisons pédagogiques, l'ampleur du transfert des formations s'est révélée moins importante que prévu. Il était prévu de transférer l'ensemble du cursus de l'ESIG de la faculté des sciences économiques et de gestion vers l'ESIGE avec l'idée, concernant les deux premières années, d'avoir un cycle préparatoire intégré au sein de l'école d'ingénieurs. Pour des raisons

pédagogiques, il est apparu pour le moins prématuré d'envisager ce cycle préparatoire intégré, ce qui fait que les deux premières années de la formation de l'ESIAG n'ont finalement pas, pour le moment en tout cas, été transférées de la faculté des sciences économiques et de gestion vers l'ESIPE. Dans la mesure où moins de formations sont transférées, il est tout à fait logique d'ajuster la volumétrie des moyens en postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs transférés. C'est ce que relate ce document de travail. Ce dispositif a été approuvé par les deux directeurs de composantes. Il a également fait l'objet d'un avis favorable de la part du comité technique de l'établissement le 25 janvier. Il nous a paru nécessaire de soumettre ce point, au-delà d'une légitime information, à la délibération de notre Conseil d'administration au nom de la règle du parallélisme des formes puisque le premier dispositif de transfert de poste avait été validé pour le CA.

Ce n'est pas tout à fait l'objet, mais je tiens à apporter une précision : qui dit poste budgétaire dit fonctionnaires, en l'occurrence des enseignants ou enseignants-chercheurs. Je rappelle que dans le cadre de ce processus de création de l'ESIPE, il n'y a pas de transfert directif ou autoritaire des personnels. Les postes sont transférés à deux occasions :

- soit quand le support budgétaire devient vacant,
- soit dès lors que l'enseignant concerné souhaite, de sa propre volonté, quitter sa composante d'origine pour rejoindre l'ESIPE. Les droits des fonctionnaires sont tout à fait préservés, il est important de le dire.

Je souligne aussi, comme cela est mentionné au point c du document, que les deux directeurs de composantes ont accueilli très favorablement le principe d'échange de service d'enseignants-chercheurs entre les deux composantes, ce qui témoigne de la qualité des collaborations établies.

Mme de SUREMAIN.– Cela a été présenté en CT et accueilli favorablement.

Nous vous proposons de passer au vote. Qui vote contre ? Procurations contre ? Qui s'abstient ? Procurations d'abstentions ? Nous vous remercions. Cet accord est donc officiellement reconnu et sanctionné.

L'ajustement du dispositif de transfert de postes de la faculté des sciences économiques et de gestion vers l'Ecole supérieure d'ingénieurs de Paris-Est est approuvé.

6. CONTRATS ET CONVENTIONS

6.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. BASQUIN.– Très rapidement, sauf si vous avez des remarques et des questions, c'est un point qui intervient pour information, un point très usuel au niveau de notre Conseil d'administration. Il s'agit pour le président de vous rendre compte des contrats et conventions qu'il a signés dans le cadre de la délégation de pouvoir que vous lui avez consentie en début de mandature. À la lecture du document de 3 pages qui vous est soumis, il ne me semble pas qu'il faille commenter spécifiquement telle ou telle convention. La plupart d'entre elles concernent les activités et les attributions de l'université, des accords de coopération internationale, des conventions relatives à la recherche, à la documentation et à la mise en œuvre des formations et aussi quelques conventions concernant la gestion du patrimoine immobilier, tout cela reflétant l'activité usuelle d'une grande université comme la nôtre.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci.

QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.– Y a-t-il des questions diverses ?

M. PELLET.– Je souhaiterais une précision sur l'accord de coworking avec UPE.

M. BASQUIN.– De mémoire, c'est un projet d'IDEA qui fait partie des multiples projets dont bénéficie notre université dans le cadre d'IDEA. Je ne les connais pas tous dans le détail, mais nous sommes généralement dans une logique d'innovation pédagogique avec ces différents projets. Il s'agit d'éprouver des nouveautés par la voie de l'expérimentation dans le cadre des pratiques d'enseignement. Manifestement, notre démarche consiste à éprouver la modalité d'enseignement nouvelle que peut constituer le coworking avec toutes les coopérations qui peuvent exister entre les étudiants et toutes ces notions de travail collectif que vous connaissez sans doute mieux que moi.

M. PELLET. – Comment expliquer que le coût pour l'UPEC s'élève à 51 000 euros et les recettes à 30 000 euros ?

M. BASQUIN.– La différence de 20 000 euros correspond à la valorisation du temps passé par nos personnels.

M. LOWENSTEIN.– Je souhaitais revenir sur la situation en cours à la faculté d'AEI. Au cours du Conseil d'administration, nous avons appris qu'on avait dit à une étudiante qui a postulé à Paris-Dauphine en Master que son dossier était incomplet, que son relevé de notes ne serait pas traité et que sa candidature ne serait pas examinée, car les universités croulent sous les candidatures et dès qu'ils peuvent en éliminer quelques-unes au préalable, ils le font. Il est donc fort probable que ce ne soit pas un cas isolé.

Je voulais rappeler que l'UPEC et la composante d'AEI se doivent, notamment à travers les services de scolarité, d'accompagner les étudiants et non pas de les

handicaper dans leur poursuite d'études en étant à l'origine de ce qui constitue probablement une rupture d'égalité entre les différents candidats. Il est impensable de ne pas être au courant de tels dysfonctionnements centraux. Nous l'avons appris très tard via des articles de presse, ce qui montre un manque de communication alarmant. Il est impensable que la composante d'AEI considère aussi peu ses étudiants et manque autant de transparence, ne réagissant qu'après la signature d'une pétition réclamant des réponses par près de 700 étudiants. En somme, les étudiants se sentent négligés et pénalisés. Ils ne comprennent pas que des personnes dont c'est le métier ne soient pas en mesure d'évaluer leur capacité à fournir les relevés de notes dans les délais attendus et que les différents facteurs limitants ne soient évoqués qu'une fois la situation dégradée. Il faut attirer l'attention des administrateurs sur le fait que pour ces étudiants, c'est leur avenir qui se joue et que l'implication de leur affectation en Master peut avoir des conséquences colossales. Il s'agit de manquements graves et une attestation de réussite ou une lettre expliquant qu'il y a une défaillance ne suffit pas à la plupart des organismes. Nous attendons donc des propositions plus concrètes et un soutien absolument indéfectible de l'université envers ces étudiants.

M. LE PRÉSIDENT.– Je crois que nous nous sommes déjà exprimés à ce sujet. J'ai validé un communiqué que le doyen va envoyer aux étudiants. Nous devons rester mobilisés pour les accompagner. Nous avons bien compris que c'était désolant.

M. GUYARD.– J'ai quelques remarques à faire. La première concerne un retour qui nous a été fait par les étudiants pour la plate-forme Participons, dont les questions ne sont pas suffisamment accessibles selon eux, notamment au niveau du volet patrimoine de la vie étudiante. Ces questions sont trop techniques et complexes. C'est un peu dommage, car cela ne favorise pas forcément une excellente participation de toute la communauté. De toute façon, le séminaire aura lieu dans peu de temps.

M. LE PRÉSIDENT.– Ceci dit, nous avons mis un élément libre. La plate-forme était pour tout le monde.

M. GUYARD.–Tout à fait, sauf que sur l'élément libre, on voit bien qu'il y a eu des tas de discussions. Maintenant, c'est fait.

La deuxième remarque porte sur la reconnaissance de l'engagement étudiant. Le réseau nous a informés que bon nombre de membres engagés (et pas seulement au sein de la fédération des étudiants de Créteil) n'avaient pas vu leur engagement récompensé ni par un aménagement d'emploi du temps, ni par des ECTS ou autrement alors que le décret relatif à la valorisation de l'engagement étudiant spécifie bien que l'établissement doit pouvoir le faire, sachant que le formulaire disponible en ligne et qui a pu être transmis au maximum a été pris en considération tellement tard que les trois semaines qu'il imposait, ce que nous avons découvert au dernier moment, ne nous ont pas permis de valoriser l'engagement. Aujourd'hui, il est très clair que les étudiants n'ont pas reçu leur dû, qu'ils méritent par décret.

Mme CADUSSEAU.– L'engagement fait l'objet d'un groupe de travail auquel des étudiants participent. D'autres réunions sont prévues.

M. VINCENT. – Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois en tout début d'année. Nous nous sommes laissé l'année pour le perfectionner. Il existe déjà aujourd'hui un dispositif que l'UPEC a mis en place, c'est un formulaire accessible auquel il faut répondre avant de le faire valider par la Scolarité, et qui concerne aussi bien l'aménagement de l'emploi du temps que la valorisation de cet engagement à travers des points ECTS. Ce dispositif au sein de l'université permet juste de répondre à la loi et d'être en conformité, mais ce que veut dire Mihai, c'est que, notamment à travers la valorisation, il n'a pas été appliqué par les composantes.

Mme CADUSSEAU.– Parce que la valorisation est en cours d’instruction.

M. VINCENT.– Non, elle existe déjà. Le dossier tel qu’il est existe.

Mme CADUSSEAU.– Les décisions du groupe de travail n’ont pas encore été rendues.

M. VINCENT.– Non, le groupe de travail vient perfectionner ce dispositif, qui existe déjà. En l’état, ce dispositif n’a pas été appliqué par les composantes.

Mme CADUSSEAU.– Je prends note.

M. GUYARD.– Pour apporter une dernière précision, M. Yann Bassaglia avait mis en place un formulaire type (nom, prénom, type d’engagement et souhaits au niveau de l’aménagement d’emploi du temps, ECTS...) qu’avait distribué l’État. Un bon nombre d’associatifs l’ont rempli, mais n’ont rien obtenu : pas d’aménagement d’emploi du temps, pas d’ECTS, aucune forme de reconnaissance bien qu’ils aient rempli ce formulaire et qu’il existe. M. Yann Bassaglia l’avait déjà mis en place. Il n’y a pas eu de suite.

M. LE PRÉSIDENT.– C’est passé en composante.

M. GUYARD.– Oui, mais cela n’a pas été appliqué.

Mme CADUSSEAU.– Les directeurs de composantes ont-ils eu des remontées de ces formulaires ?

Mme HUMAIN-LAMOURE.– À notre connaissance, il n’y a pas eu de demande, en tout cas pas dans ma composante.

M. LOWENSTEIN.– Moi non plus. Pourtant, je les vois souvent. À qui sont envoyés ces formulaires ?

M. GUYARD.– Aux responsables de formation.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, mais ça passe par les composantes. Les composantes sont forcément au courant.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Les formulaires sont disponibles en général auprès des secrétariats pédagogiques ou des scolarités. Les circuits peuvent légèrement varier d'une composante à l'autre. L'étudiant retire le formulaire. Il est généralement marqué de le soumettre en premier lieu au responsable de formation, notamment quand l'étudiant souhaite demander des équivalences dans le cadre de la formation suivie. Ensuite, le formulaire passe aux composantes, où il est numérisé et envoyé au SCUIO-BAIP à des fins d'enquête.

Ce n'est pas du tout un blocage de notre part.

M. GUYARD.– Non, nous ne parlions pas de blocage, mais de dysfonctionnement dans le sens où les formulaires ont été remplis et validés pour la plupart, mais n'ont pas eu de suivi.

Mme CADUSSEAU.– Nous reverrons le circuit de ces dossiers.

M. MOSCOVICI.– À la FST, ça a été concrétisé par un contrat pédagogique qui a été signé avec M. Lowenstein pour être exempté de faire quelques TD.

Mme CADUSSEAU.– En groupe de travail, on discute de la valorisation.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous allons reprendre tout cela.

M. VINCENT.– De toute façon, c'est normal pour les deux dernières années, car le formulaire date de mai de cette année. Il a été ajouté à la loi en mai 2017, et à l'UPEC, le formulaire a été créé en mai 2018. C'est très récent.

M. GUYARD.– Dernière question, un peu particulière : sur le Brexit et notre relation partenariale avec des universités anglaises, comment cela va-t-il se passer concrètement ?

M. THÉVENET.– Le partenariat avec les établissements n'est pas lié à l'appartenance ou non à l'Union européenne. Nous avons de nombreux partenaires à l'extérieur de l'Union européenne. Les partenariats existants demeurent. Le seul point qui risque

d'être impacté, c'est le financement par Erasmus. A priori, depuis hier soir, la date de sortie a été décalée, mais la règle est très simple : un fonds a été approvisionné pour continuer à financer tous les engagements et missions réalisés avant la sortie dans le cas d'une absence d'accord et d'une sortie non négociée de l'Union européenne afin de permettre la transition. Si par exemple un étudiant était parti au mois de janvier, il ne serait pas normal que les financements s'arrêtent au 1^{er} avril alors qu'il est en cours de formation. En revanche, toutes les missions et tous les financements après la date de sortie, toujours dans le cas du Brexit, ne seraient pas financés. Si le Royaume-Uni sort avec un accord négocié avec l'Union européenne, ce que tout le monde souhaite, ils signeront sûrement dans ce cas-là la charte Erasmus. Plusieurs pays qui appartiennent au programme Erasmus ne sont pas membres de l'Union européenne.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Certaines universités britanniques s'inquiètent énormément de la situation. Certaines nous ont contactés et nous demandent parfois, au moins dans l'attente et au cas où, de reconduire les conventions dans les mêmes termes et dans les mêmes conditions. Parmi ces universités, Cambridge nous a sollicités depuis déjà quelque temps. Ce serait bien que nous puissions leur répondre rapidement.

M. THÉVENET.– Je crois que ça a été fait ou que la lettre est en cours de préparation.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Cela fait des semaines que c'est en cours de préparation. C'est quand même Cambridge qui vient nous chercher.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci à vous tous.

Un petit rappel avant de passer à un Conseil d'Administration restreint qui va être très court : le mois d'avril sera riche puisque nous aurons un séminaire le 5 avril, un congrès sur la présentation du projet d'établissement le 18 avril à la faculté de droit

et un CA qui ne portera pas sur le projet d'établissement, mais sur l'ouverture des postes le 17 avril au campus Duvauchelle. Merci.

La séance est levée à 14 heures 27.

Document rédigé par la société Ubiquis– Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr>

Index

Nous vous signalons que nous n'avons pu vérifier l'exactitude des éléments suivants :

axe « devoirs »36